



Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 71

En vue très vite

La Ferme des Communes

page 5

Dossier

Mamam,
c'est quoi un ATSEM ?

page 8

Album

Un été bien rempli !

page 14

Coup d'œil

L'avenir
du Val d'Europe

page 24

Sport

Les Randonnées
Serrisiennes

page 26

Au quotidien

Sécurité routière
et aménagements

page 36

Le quartier du Lac

p. 40



Serris

COMMUNE DU VAL D'EUROPE

www.mairie-serris.net



Mme Boutrou

- **Hôtel de Ville de Serris**
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
77706 Marne la Vallée cedex 4
Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mme Louah

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14h00-18h00
Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00
Samedi:9h00-12h00



Mme Rouyer

- **Mairie du Bourg de Serris**
12, rue Émile Cloud - 77700 Serris
Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi:14h00-18h00
Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet : www.mairie-serris.net Courriel : contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

- **Service Maëlis :**
Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique.
Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux.

Rechargement du compte de la Carte Imagine.

Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- **Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme :** Tél.: 01 60 43 67 63
Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- **Service Social :** Tél. : 01 60 43 52 38
Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- **Service Fêtes et Animation :** Tél.: 01 60 43 66 90
Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- **Police Municipale :** Tél.: 01 60 43 27 15
Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- **Services Techniques :** Tél.: 01 60 43 66 81
Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

- **Service Culturel :** Tél.: 01 60 43 25 21
Courriel: culture@mairie-serris.net

Instructions des demandes

Dans le souci de répondre à vos attentes et de toujours mieux vous servir, nous vous informons que l'instruction de vos demandes (état civil, Maëlis, service social...) pourra se faire :

- jusqu'à 11h45 le matin,
- jusqu'à 17h45 l'après-midi.

Passé ces horaires, seuls les renseignements d'ordre général vous seront dispensés à l'accueil.

Permanence accueil, proximité et Tranquillité

Dans le but d'améliorer encore l'accueil du public dans les commissariats de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine et Marne, **une permanence d'accueil, de proximité et tranquillité** a été mise en place au commissariat de Chessy.

Lors de **cette permanence**, le commissaire de police ou l'un de ses proches collaborateurs reçoit sans rendez-vous, tous les mardis de 17 h 00 à 19 h 00, toute personne qui se présente à l'accueil du commissariat.

Les personnes intéressées peuvent également prendre rendez-vous un autre jour ou à un autre créneau horaire en téléphonant au commissariat au 01 60 43 63 00 ou par courriel à csp.chessy-77@interieur.gouv.fr

Commissariat de Chessy
rue du grand secours, 77700 Chessy - Tél. 01 60 43 63 00

ÉQUIPEMENTS : PROGRAMMATION 2012

Piscine intercommunale: 2012

Hôpital de Lagny-Marne La Vallée 2012



Piscine
intercommunale

É d i t o

Denis Gayaudon, Maire de Serris



De constantes évolutions

Lors de cette dernière rentrée scolaire, **notre nouvel équipement sportif, le gymnase Olympe de Gouges a été mis à la disposition** du lycée Émilie du Châtelet, des groupes scolaires et d'un certain nombre d'associations locales.

Autre nouveauté de septembre, **les anciens préfabriqués** auparavant utilisés par notre lycée provisoire ont été **à nouveau occupés** à la demande du Conseil général de Seine et Marne qui en est le propriétaire. Ainsi, **une centaine de collégiens de 6^e rattachés au futur collège de Saint-Germain-sur-Morin ont fait leur rentrée à Serris** et ainsi découvert leur nouveau lieu d'apprentissage le temps que leur collège soit construit. Nous leur mettons à disposition certains de nos équipements sportifs.

L'été serrissien s'est déroulé de façon relativement sereine mais malheureusement de nouveaux accidents nous ont montré que **la voie départementale reliant l'autoroute au rond-point du centre commercial reste très dangereuse** et votre municipalité a souhaité, par le **vote unanime d'une motion en Conseil Municipal, rappeler au Président du Conseil Général l'urgence d'installer une séparation centrale**. Il nous paraît essentiel de porter une attention particulière à la sécurité routière et à la prévention des accidents.

C'est également dans cet esprit que **nous poursuivons le développement des cheminements doux sécurisés. Une trame verte**, à l'est du bourg, permettra bientôt **de relier par une promenade piétonne le nord de la ville au centre aquatique intercommunal**.

Cette nouvelle réalisation s'inscrit totalement dans nos actions en faveur du développement durable et dans nos engagements que vous trouverez dans **notre programme local d'actions de l'agenda 21 de Serris distribué** dans vos boîtes aux lettres et commenté lors d'une réunion publique à laquelle vous avez été conviés.

Nous avons également œuvré **en faveur du développement économique** en appuyant la demande **d'extension du centre commercial Val d'Europe** sur lequel nous reviendrons plus en détail dans le prochain numéro.

avec mes sentiments élevés

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.

Le Serrissien

- Directeur de la publication:
Denis Gayaudon,
Maire de Serris.

- Comité de rédaction:
Frédéric Balluet,
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,
Anicet Fabriano, Philippe Richard,
Xavier Lanéry, Noura Bellili.

- Secrétariat de rédaction:
Service Communication:
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarch,
Lydie Kitchuk.

- Photos:
Service Communication

- Conception graphique:
Service Communication.

- Impression:

Desbouis Gresil
Tél.: 01 69 83 44 66
Imprimé sur du papier recyclé
Certification Label Imprim'Vert

- Tirage:
4000 ex.
Dépôt légal: 4^e trimestre 2011

Sommaire

EN VUE, TRÈS VITE

4

- Programmation de la Ferme des Communes
- Musiciens, unissez-vous !
- **Inscription sur les listes électorales**
- Passeports biométriques : du nouveau

DOSSIER

- Maman, c'est quoi un ATSEM ?
- Rentrée scolaire 2011-2012
- Bienvenu au collège de Saint-Germain sur-Morin à Serris

8

L'ALBUM DE SERRIS

11

- Un été bien rempli
- Journée jeux
- Bal républicain
- **Foire aux Greniers et Forum des Associations**

COUP D'ŒIL

18

- Un mini-bus pour tous
- **Un Serrissien bien dans sa ville**
- Une trame verte pour valoriser les cheminements doux
- L'avenir du Val d'Europe

Dossier: Maman, c'est quoi un ATSEM ?

8

SPORTS

■ Fête du Sport

■ Les Randonnées Serrissiennes

■ Les mini-motos au top !

26

DÉMOCRATIE

■ Délibérations des Conseils Municipaux

■ Les sénatoriales 2011

■ Tribunes

28

AU QUOTIDIEN

■ Quand on partait sur les chemins à bicyclette

■ Éco-gestes

■ Déchetterie de Bailly-Romainvilliers

■ Sécurité routière et aménagements

■ Nouveaux commerces et services

■ Le siège de la Médecine du Travail à Serris

■ Ludendo s'implante à Serris

■ Le quartier du lac

■ Capcomart

34



En Vue très vite

À l'affiche

4

Ferme des Communes

Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2011-2012



**Geneviève
CHAFFARD**

Adjointe au Maire
Déléguée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrisiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

ET HOP!

Jeune public - Spectacle chorégraphique solo
Mercredi 19 octobre, 10 h 30 et 16 h 00



LES FOURBERIES DE SCAPIN

Théâtre de marionnettes
Samedi 5 novembre, 21 h 00



EDWARD MUNCH, L'OEIL MODERNE

Conférence
Vendredi 18 novembre, 20 h 30



FILOPAT & PATAFIL

Jeune public - Ciné concert
Dimanche 20 novembre, 16 h 00



PAR LE BOUDU

Solo clownesque... Que pour les adultes !
Vendredi 9 décembre, 21 h 00



HITCH

Théâtre
Samedi 14 janvier, 21 h 00



FRIDA KAHLO ET DIEGO RIVERA

Conférence
Vendredi 20 janvier, 20 h 30



INFLUENCES

Magie mentale
Samedi 4 février, 21 h 00



CHRISTIAN BOLTANSKI

Conférence
Vendredi 10 février, 20 h 30



LE PRINCE TIGRE

Jeune public - Théâtre d'ombre et de musique
Dimanche 29 janvier, 16 h 00



Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

8 Bd Robert Thiboust - 77 700 Serris - Val d'Europe
Tel. : 01 60 43 25 21 / Fax : 01 64 63 36 96
Courriel : culture@mairie-serris.net
Site internet : www.mairie-serris.net

TARIFS:

Tarif A :	- adultes :	12 €
	- jeunes (- de 26 ans) :	5 €
	- famille (2 parents et 2 enfants) :	25 €
	- groupe (10 pers. et +) :	8 €

Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*) : 8 €

Tarif B (jeune public) : 4 € pour tous

Tarif C (Très jeune public) : 2 € pour tous

*Carte de réduction annuelle : cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de baily Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre.

Musiciens, unissez-vous !

Ensemble instrumental classique du Val d'Europe : musiciens, unissez-vous !

Le SAN, les communes et les écoles de musique de Serris et Double Croche ont accordé leurs violons pour jouer une partition commune : la **création de l'ensemble instrumental classique du Val d'Europe**.

Dès octobre, les répétitions démarrent ! Vous êtes musicien classique amateur, vous aimeriez jouer avec d'autres personnes, vous rêvez de participer à une belle aventure associative ? Rejoignez l'ensemble musical !

35 musiciens sont attendus : amateurs, élèves des écoles de musique...

Les répétitions se dérouleront en deux temps : en petits groupes, une fois par semaine (durée 1h30) dans les écoles Double Croche de Bailly-Romainvilliers, Coupvray et Magny et à l'école de musique de Serris, en ensemble encadré par 3 professeurs, à raison d'1h30 une fois par mois.

L'objectif étant de se produire sur scène, l'ensemble instrumental prévoit de donner trois concerts sur la saison 2011-2012.

Pour tous renseignements : Tél. : 01 64 63 81 93

Ou par courriel : double.croche@laposte.net ou bureau@ecolemusiqueserris.fr



5

Local de stockage Épicerie Solidaire

Vendredi 9 septembre dernier, Monsieur Gayaudon, Maire de Serris, a remis en personne les clés d'un local de stockage supplémentaire, à la Responsable de l'association Oasis du Val d'Europe. Ce local, situé impasse des quatre nations, a été remis en état par les services techniques de la commune. Il servira de pièce supplémentaire à l'Épicerie Solidaire ; l'association pourra ainsi y installer des rayonnages pour entreposer plus aisément, les denrées alimentaires à distribuer au public.



RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie est ouverte deux jours par semaine, pendant 2 heures (le mardi matin et le jeudi après-midi). Le but étant d'aider les usagers et non de les assister, ces derniers ont la possibilité de bénéficier de l'Épicerie Solidaire pour une période de 1 à 3 mois, renouvelable.

Pour bénéficier des services de l'Épicerie Solidaire, il faut s'inscrire au CCAS des villes de Serris ou de Magny-le-Hongre. Le personnel de ces services accompagnera les familles et les personnes en fonction de leur situation. Selon des critères établis, elles seront orientées vers l'Épicerie Solidaire qui les accueillera grâce aux bénévoles de l'association l'Oasis du Val d'Europe.

Passeports biométriques du nouveau

Depuis mai 2009, la ville de Serris est devenue ville pilote pour l'obtention des passeports biométriques. Auparavant, la personne qui déposait un dossier de passeport pouvait fournir ses photos ou les faire directement au service État Civil. Dorénavant, les mairies ne sont plus habilitées à réaliser ces photos d'identité. Vous devez donc faire réaliser vos photos par un photographe agréé ou par une cabine photo libre service agréée.



En 2009, le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique. Ce titre de voyage sécurisé permet à son titulaire de certifier son identité partout dans le monde. Très difficilement falsifiable ou imitable, il permet de protéger son titulaire contre l'usurpation d'identité et est délivré à titre personnel.

Pour réaliser ce document, il est nécessaire de **fournir deux photographies d'identité répondant aux caractéristiques fixées par l'arrêté publié au Journal Officiel du 13 février 2009**, que vous retrouverez ci-dessous :

- La **prise de vue** doit être **inférieure à 6 mois** et **ressemblante** au jour du dépôt de la demande de passeport.
- La **photo** doit mesurer **35 mm de large sur 45 mm de haut**.
- La **taille du visage** doit être de **32 à 36 mm**, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).
- Une **photo en couleurs** est fortement recommandée.
- Le **fond doit être uni**, de **couleur claire** (bleu clair, gris clair, mais pas de fond blanc).
- La **tête doit être nue**, les couvre-chefs sont interdits.

- Le sujet doit présenter son **visage face à l'objectif**. La tête doit être droite. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une **expression neutre** et avoir la **bouche fermée**.
- Le **visage doit être dégagé**. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes. Les montures épaisses sont interdites. La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.

Soyez vigilant lors de la prise de vue de vos photos : si les photographies ne respectent pas les normes cités ci-dessus, le dossier risque d'être invalidé par la sous-préfecture, ce qui entraînera des retards dans l'établissement du document.

Avant la mise en place de cette nouvelle réglementation, le tarif du passeport variait en fonction de la fourniture ou non des photos. Il est maintenant de 86 euros pour les adultes, de 17 euros pour les 0-14 ans et de 42 euros pour les 15-17 ans.

Vous retrouverez la liste des documents nécessaires à une demande de passeport ainsi que les règles concernant les photographies sur le site de la ville de Serris, rubrique démarche, État Civil : Passeport.

Nous vous rappelons que **l'établissement des passeports biométriques s'effectue uniquement sur rendez-vous, du lundi après-midi au samedi matin**.

Liste électorale

comment s'inscrire ?

Abraham Lincoln disait "Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil". Le droit de vote est un pouvoir que tous les citoyens français majeurs ont le droit d'exercer lors de chaque élection.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année sur les listes électorales, mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante. Pour pouvoir voter aux élections présidentielles et législatives de 2012

(22 avril et 6 mai 2012 et 10 et 17 juin 2012), il faut donc s'inscrire avant le samedi 31 décembre 2011, 12 heures. N'attendez pas le dernier moment, de longues files d'attente sont possibles dans les derniers jours précédent la date limite !

• Qui doit s'inscrire ?

Sont concernés les jeunes gens nés entre le 1^{er} mars 1993 et le 28 février 1994 (sauf ceux inscrits d'office), les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la commune ou qui ont changé d'adresse tout en restant dans la commune de Serris, ainsi que les nouveaux résidants serrisiens.

• Comment s'inscrire ?

L'inscription en elle-même est simple et rapide. Il vous suffit de venir à l'Hôtel de Ville et de fournir les documents cités ci-dessous. Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription sur les listes électorales des citoyens français, en allant sur le site www.service-public.fr.



Pour vous inscrire sur les listes électorales, munissez-vous de :

- Votre carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
 - un justificatif de domicile ou de résidence dans la Commune de moins de 3 mois,
- Ou bien:**
- un justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans (et, à défaut, si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établis sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents et leurs cartes d'identité nationale).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 01 60 43 52 00, service des Affaires Générales.

Les Français établis hors de France peuvent consulter leur situation électorale sur le service ELECTIS mis en place par le Ministère des affaires étrangères. Les citoyens des états membres de l'Union Européenne ne peuvent pas voter pour les élections présidentielles et législatives, mais ils peuvent faire les démarches pour être inscrits sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections municipales et européennes.

Maman, c'est quoi un ATSEM ?

Tous les parents les connaissent, mais savent-ils réellement qui sont ces assistants qui, jour après jour, accompagnent les enfants, préparent les activités et décorent les lieux d'accueil des maternelles? Et bien, ce sont les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles, aussi appelés ATSEM. Petite plongée dans le travail de ces personnes sans qui l'école maternelle ne serait pas la même.

L'école maternelle est la première étape dans la scolarité des enfants. De l'âge de 2 à 6 ans, les enfants y découvrent mille et une choses. Derrière les portes des écoles, de nombreuses personnes veillent à leur bien-être et à leur bon développement: les enseignants bien sûr et aussi les agents territoriaux. En effet, si les enseignants dépendent de l'Éducation Nationale (Fonction Publique d'État), les ATSEM sont quant à eux gérés administrativement par la commune (Fonction Publique Territoriale). Ils sont cependant placés sous l'autorité fonctionnelle du personnel enseignant pour leurs tâches quotidiennes. Travaillant en collaboration étroite avec les enseignants, les ATSEM participent activement à la communauté éducative.

Les écoles maternelles doivent bénéficier des services d'un ou de plusieurs agent(s) communal(aux) occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines. Les communes ont donc l'obligation de mettre au moins un ATSEM à disposition de l'école maternelle. Toutefois, les services de cet agent peuvent éventuellement être répartis sur plusieurs classes, en fonction des moyens mis en œuvre par la commune. Le nombre de postes par classe n'est pas fixé par la loi. Si la présence d'un agent à un moment donné dans la semaine est obligatoire, il appartient au Maire de décider combien de temps l'ATSEM est présent dans les différentes classes maternelles. Tous les cas de figures sont observés : l'agent peut être présent de quelques heures à 100 % du temps scolaire.

Les ATSEM des écoles serrisiennes.



La répartition des ATSEM sur notre commune est la suivante:

- **Jean de La Fontaine:** 3 ATSEM pour 4 classes de maternelle
- **Robert Doisneau:** 2 ATSEM pour 3 classes de maternelle

- **Jules Verne:** 4 ATSEM pour 4 classes de maternelle (jusqu'en décembre, en fonction des évolutions d'effectif et des problématiques rencontrées)
- **Henri Matisse:** 2 ATSEM pour 3 classes de maternelle

L'ATSEM sur le terrain

Le statut des ATSEM précise leurs rôles : ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Plus précisément, les principales missions des ATSEM sont :

- **L'accueil des jeunes élèves avant le début de la classe.** L'ATSEM accueille les enfants, les surveille, les aide à se dévêter et à s'installer dans la classe.
- **L'accompagnement et la surveillance, notamment pendant la sieste, où ils veillent à l'endormissement des enfants.** Ils participent également à l'encadrement de certaines activités et peuvent s'intégrer aux projets pédagogiques de la classe ou de l'école.
- **L'aide à la surveillance pendant la récréation.** L'encadrement des élèves lors des récréations est réservé aux enseignants, mais les ATSEM peuvent être tout de même une aide précieuse lors de ces moments.
- **L'accompagnement pendant le repas.** L'ATSEM partage ce moment avec les enfants, qu'il accompagne, surveille et aide au besoin.
- **L'hygiène et la sécurité qui sont des choses primordiales en maternelle.** L'ATSEM aide les enfants dans l'apprentissage de la propreté et de l'autonomie en les accompagnant lors du passage aux toilettes, du lavage des mains, de la préparation des goûters, du rangement et du nettoyage.
- **La propreté du matériel et des locaux.** L'ATSEM doit s'assurer que les lieux où évoluent les enfants et les objets avec lesquels ils sont au contact sont propres, rangés et sains. L'ATSEM s'occupe du matériel utilisé lors des activités, des jouets, du dortoir où les enfants font la sieste, du lavage des draps, du linge, des serviettes, etc.

CHARTE DES ATSEM

Depuis le début de l'année, une charte qui a pour vocation de clarifier le rôle des agents pendant le temps scolaire est en train d'être mise en place, en concertation avec les acteurs concernés (ATSEM, services municipaux, enseignants). Cette charte de l'ATSEM a pour objectif de renforcer un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant les écoles maternelles de la commune de Serris.





Rencontre avec Madame Véronique Alin et Madame Marie-Anne Permal, ATSEM à Robert Doisneau

Depuis combien de temps exercez-vous ce métier ?

Cela fera respectivement 10 et 20 ans en 2012.

Comment décririez-vous votre relation avec les parents d'élèves et les enfants ?

Les parents ont plus de contacts avec les enseignants, mais il arrive qu'ils se renseignent sur le comportement général des enfants durant la journée et nous sommes alors leurs interlocuteurs. Nos relations sont bonnes et il existe une véritable prise en compte de notre travail. La plupart des parents savent qui nous sommes.

Notre relation avec les enfants est différente de celle qu'ils ont avec leurs professeurs. Nous sommes des personnes vers qui les petits viennent peut-être plus facilement. Ils ont confiance en nous et nous connaissent bien puisque l'on passe la majeure partie de la journée avec eux.

Vous devez être polyvalents dans votre travail, y a-t-il de la place pour votre rôle éducatif ?

Oui bien sûr ! Le rôle éducatif fait partie intégrante de notre métier. On apprend aux enfants à vivre en groupe mais aussi à devenir grands et autonomes : leur apprendre à manger seul et à mettre leur manteau par exemple est un des aspects de l'éducation d'un enfant dont nous avons la charge dans notre métier. La méthode de l'avion fonctionne d'ailleurs très bien ! (rire des deux ATSEM)

Avez-vous remarqué des changements dans votre travail depuis le début de votre carrière ?

Les enfants évoluent, leurs comportements changent aussi au fil des années. Leur génération et l'environnement jouent beaucoup sur les petits. On voit la société changer à travers eux et on voit que les élèves de maternelle demandent de plus en plus d'affection et d'attention. Au fil du temps nous devons des repères.

En un mot comment qualifiez-vous votre métier ?

Passionnant ! C'est un métier où l'on bouge, où l'on voit changer les enfants. On les voit évoluer sur une année, grandir. Quand ils partent au mois de juin, c'est toujours un peu difficile parce que l'on s'attache. C'est un métier qui nous fait aussi grandir tous les jours.

Devenir ATSEM ?

Ce métier vous intéresse ? Voici ce qu'il faut savoir :

- **Diplôme:** CAP petite enfance
- **Accès au métier:** La nomination dans le poste se fait par concours dans le cadre de la fonction publique territoriale. Pour passer ce concours, il faut au préalable être titulaire du CAP Petite Enfance. Les candidats doivent également posséder la nationalité de l'un des pays de l'Union européenne, jouir de leurs droits civiques, remplir les conditions d'aptitudes physiques exigées pour l'exercice de cette fonction et être âgés d'au moins 16 ans.
- **Qualités à posséder:** patience et disponibilité
- **Santé:** les vaccins tels que le BCG, le DTpolio, l'Hépatite B et la rubéole sont obligatoires (recommandée pour l'Hépatite A).
- **Statut:** fonctionnaire de la fonction publique territoriale.

Bienvenue au Collège de Saint-Germain-sur-Morin ...à Serris !

Pour la rentrée 2011-2012, la ville de Serris a accueilli de nouveaux élèves. Quatre classes de 6^e, soit un peu plus d'une centaine de collégiens, ont rejoint un établissement provisoire installé dans les anciens préfabriqués du collège Madeleine Renaud et du lycée Émilie du Châtelet.

En attendant la construction du collège définitif de Saint-Germain-sur-Morin, le Conseil Général de Seine-et-Marne a décidé d'installer un collège provisoire à Serris, dans un lieu qui a déjà accueilli le collège Madeleine Renaud et le lycée Émilie du Châtelet. Les collégiens, originaires des villes de Couilly-Pont-au-Dames, Coutevroult, Montry et Saint-Germain-sur-Morin, sont accueillis dans des bâtiments en préfabriqué dans l'attente de l'ouverture de leur établissement définitif prévue dans 15 mois. Ils pourront profiter tout au long de l'année des divers équipements de la commune, notamment sportifs (utilisés par le collège provisoire 16 heures par semaine).

Afin de faciliter la vie de ces nouveaux arrivants, plusieurs mesures ont été prises :

- **concernant les transports**, 3 lignes de bus desservant les lieux d'habitation des élèves et le collège provisoire ont été mises en place,

- **la restauration scolaire** des collégiens est assurée en commun avec les élèves du Collège Madeleine Renaud. Dans l'optique de faciliter le service ainsi que le travail du personnel du restaurant, deux agents de restauration supplémentaires ont été embauchés par le Conseil Général.

Ces dispositions ont été prises sur deux années. À la rentrée 2012-2013, la ville accueillera donc 8 classes d'élèves ; 4 classes de 6^e et 4 classes de 5^e.

Dès la fin des travaux du nouvel établissement scolaire sur la ville de Saint-Germain-sur-Morin, les collégiens quitteront les préfabriqués et intégreront leurs nouveaux locaux.

Concernant la ville de Serris, un second collège sera certainement nécessaire à terme. Probablement situé dans les quartiers en construction au nord-est de la méridienne, il permettra d'accompagner l'augmentation croissante des inscriptions scolaires.



12

Rentrée scolaire 2011-2012

Attendue par certains redoutée par d'autres, la rentrée est l'occasion de découvrir de nouveaux camarades, ses professeurs et parfois même, une nouvelle école. Entre joie et excitation, c'est un moment important, pour les parents comme pour les enfants, le début d'une nouvelle année pleine de projets et d'objectifs.

**Noura BELLILI**

Adjointe au Maire
Déléguée à
l'Enseignement Primaire

Petite anecdote: autrefois, les enfants qui ne voulaient pas aller à l'école partaient parfois se cacher dans les buissons, d'où l'expression : faire l'école buissonnière !

Le lundi 5 septembre, c'était le jour de la rentrée des classes pour tout le territoire français, il n'était donc pas question de faire l'école buissonnière. Pour les plus petits, il est toujours un peu dur de dire au revoir à papa et maman, comme il n'est pas toujours

facile pour les parents de se séparer de leurs enfants. Mais pour les enfants, les larmes ont rapidement séché pour être remplacées par des jeux avec leurs nouveaux copains.

Pour les plus grands, qui en ont déjà pris l'habitude, la rentrée est toujours un moment important. Certes cette journée marque la fin des vacances mais c'est aussi le temps de retrouvailles et le début d'une nouvelle année scolaire.

*La rentrée 2011 au groupe scolaire Henri Matisse.**La rentrée 2011 au groupe scolaire Jules Verne.*

M. GAYAUDON, Maire de Serris (à gauche), Mme BELLILI, Maire Adjointe déléguée à l'Enseignement Primaire (à droite), en visite au groupe scolaire Jules Verne en compagnie de Mme LEJUEZ qui vient de prendre ses fonctions de directrice au sein du groupe scolaire.



RESTAURATION SCOLAIRE

En moyenne 814 repas sont servis par jour dans les 4 groupes scolaires de Serris.

HENRI MATISSE

147 élèves

Maternelle:

Petite et grande sections: **M. MOISDON**, Directeur, 25 élèves

Petite section: **M^{me} PESNEL**, 25 élèves

Moyenne section: **M^{me} COLLIN**, 23 élèves

Élémentaire:

CP/CE2: **M^{me} Martin-JAGUT**, 23 élèves

CE2/CM1: **M^{me} CARPENTIER**, 28 élèves

CE1/CM2: **M^{me} LEGRAY**, 23 élèves

HENRI MATISSE

Maternelle: M. MOISDON, 0160 42 23 34
Élémentaire: M. MOISDON, 0160 42 23 34

JULES VERNE

356 élèves

Maternelle:

Petite section: **M^{me} VIDOU**, directrice, 31 élèves

Petite et moyenne sections: **M^{me} BUSIERE**, 30 enfants

Moyenne et grande sections: **M^{me} NIGON**, 29 élèves

Grande section: **M^{me} GARCIA**, 32 élèves

Élémentaire:

CP: **M^{me} VOISOT**, 24 élèves

CP: **M^{me} DJORDJEVIC**, 24 élèves

CE1: **M^{me} WRIGHT**, 26 élèves

CE1: **M^{me} BORDEAUX**, 26 élèves

CE2: **M^{me} LEJUEZ**, directrice, 26 élèves

CE2-CM2: **M^{me} LAMBAY**, 22 élèves

CM1: **M. ZINE-EDDINE**, 25 élèves

CM1: **M^{me} PLANCHON**, 25 élèves

CM2: **M^{me} VALERY**, 26 élèves

CLIS: **M^{me} PROTAT**, 10 élèves

JULES VERNE

Maternelle: M^{me} VIDOU, 0160 43 08 97
Élémentaire: M^{me} LEJUEZ, 0160 43 08 87

JEAN DE LA FONTAINE

295 élèves

Maternelle:

Petite section: **M^{me} CADENAT**, Directrice, 29 élèves

Petite et grande sections: **M^{me} BERNIER**, 28 élèves

Moyenne et grande sections: **M^{me} WANACKER**, 28 élèves

Moyenne section: **M^{me} TOURREIL**, 28 élèves

Élémentaire:

CP: **M^{me} LOUCHE**, 27 élèves

CP/CE1: **M. PENSEC**, 24 élèves

CE1: **M^{me} KIEFFER**, 28 élèves

CE2: **M^{me} MALOSSI**, 31 élèves

CM1: **M^{me} VIGNOT**, 26 élèves

CM1/CM2: **M^{me} RIBEIRO**, 21 élèves

CM2: **M. BOUVROT**, Directeur, 25 élèves

JEAN DE LA FONTAINE

Maternelle: M^{me} CADENAT, 0160 43 66 87
Élémentaire: M. BOUVROT, 0160 43 66 87

Collège de St Germain sur Morin

112 élèves

6^e A: **M^{me} FREMOND**, 28 élèves

6^e B: **M^{me} VETTARD**, 28 élèves

6^e C: **M. SOULARD** 28 élèves

6^e D: **M^{me} THEVENOT**, 28 élèves

COLLÈGE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

Principal: M. CHERVRIER, 0160 42 71 02

ROBERT DOISNEAU

210 élèves

Maternelle:

Petite sections: **M^{me} MASSON**, Directrice, 29 élèves

Moyenne et grande sections: **M^{me} CAMU**, 21 élèves

Grande section: **M^{me} MABILLE**, 27 élèves

Élémentaire:

CP: **M^{me} CORNEFERT**, 26 élèves

CE1: **M. DESPERIER**, 24 élèves

CE2: **M. SPIELVOGEL**, Directeur, 30 élèves

CE2/CM1: **M^{me} SAVARIN**, 27 élèves

CM1/CM2: **M^{me} LE GUEN**, 26 élèves

ROBERT DOISNEAU

Maternelle: M^{me} MASSON 0160 43 18 57

Élémentaire: M^{me} LE GUENN 0160 43 27 45

INSPECTION ACADEMIQUE de CIRCONSCRIPTION

6 rue de Navarre - 77700 Serris

Tél.: 0160 42 39 61 - Fax: 0160 42 39 53
M. VARENNE

RASED

Réseau d'Aide Spécialisée
aux Enfants en Difficulté Scolaire
18 bis, rue de la Garenne - 77700 Serris
Tél.: 0160 43 11 43

COLLÈGE MADELEINE RENAUD

561 élèves

6^e 1: **M^{me} DETEUF**, 26 élèves

6^e 2: **M^{me} DUMONT**, 27 élèves

6^e 3: **M^{me} JEAN-ELIE**, 28 élèves

6^e 4: **M. BENNER**, 28 élèves

6^e 5: **M^{me} BEUREUX**, 28 élèves

Classe ULIS: **M^{me} FALCOZ**, 10 élèves

5^e 1: **M^{me} TEYSSIER**, 25 élèves

5^e 2: **M. MARGUERITAT**, 24 élèves

5^e 3: **M. FACEON**, 24 élèves

5^e 4: **M^{me} OSMONT**, 22 élèves

5^e 5: **M. BICHOT**, 22 élèves

5^e 6: **M^{me} SIVADIER**, 22 élèves

4^e 1: **M^{me} BARRES**, 28 élèves

4^e 2: **M^{me} CURTILLAT**, 28 élèves

4^e 3: **M^{me} BARBEAULT**, 29 élèves

4^e 4: **M^{me} FRANÇOIS**, 28 élèves

4^e 5: **M^{me} HUBERT**, 27 élèves

3^e 1: **M^{me} ADAM**, 27 élèves

3^e 2: **M. LARUE**, 26 élèves

3^e 3: **M. THEVENET**, 27 élèves

3^e 4: **M. PARISOT**, 27 élèves

3^e 5: **M. FISCHER**, 28 élèves

COLLÈGE MADELEINE RENAUD

Principale: M^{me} ERRACHIDI, 0160 04 93 00

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET

685 élèves

- 2^{nde} Alicante: **M. SCHAVINSKI**, 35 élèves
- 2^{nde} Cambridge: **M^{me} SZELGOJOWSKI**, 36 élèves
- 2^{nde} Ferrare: **M^{me} AMICE-BRUMEL**, 34 élèves
- 2^{nde} Kassel: **M^{me} SARAZIN**, 36 élèves
- 2^{nde} Munich: **M. LEROUX**, 35 élèves
- 2^{nde} Oxford: **M. FOIRIEN**, 35 élèves
- 2^{nde} Split: **M. CAHIER**, 23 élèves
- 2^{nde} Séville: **M^{me} RICCIARDI**, 35 élèves
- 2^{nde} Slatina: **M. VLADIC**, 24 élèves
- 2^{nde} Trapani: **M^{me} LASNIER**, 35 élèves
- 1^{ère}: **M^{me} HARFOUCHE**, 28 élèves
- 1^{ère} ES1: **M^{me} SASSI**, 28 élèves
- 1^{ère} ES2: **M. STEMPER**, 28 élèves
- 1^{ère} S1: **M^{me} WILLIART**, 35 élèves
- 1^{ère} S2: **M^{me} GIRARD-REYDET**, 24 élèves
- 1^{ère} S3: **M. BONNET**, 20 élèves
- 1^{ère} Ostrava: **M^{me} CARNAT-LOUVET**, 19 élèves
- 1^{ère} Sienne: **M. VAN SEVENANT**, 25 élèves
- T^{ale} Harmony (ES/L): **M^{me} BIGOT**, 31 élèves
- T^{ale} ES1: **M^{me} GUIGOU**, 23 élèves
- T^{ale} ES2: **M. HABABOU**, 26 élèves
- T^{ale} S1: **M^{me} MÜCKENSTÜRM**, 35 élèves
- T^{ale} S2: **M. DÜRR**, 35 élèves

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET

Proviseur: M^{me} FICARA-BROSSARD, 0164 63 06 36
Proviseur Adjoint: M. LEROUX, 0164 63 06 36

Un été bien rempli !

Les vacances c'est l'occasion de vivre de nouvelles expériences, d'apprendre, de grandir, mais surtout de s'amuser. C'est ce qu'ont eu l'occasion de vivre les jeunes Serrissiens cet été à travers 4 séjours hauts en couleurs.

La Dordogne a accueilli début juillet 16 Serrissiens âgés de 9 à 11 ans pour un séjour placé sous le signe de "La nature et ses secrets". Ce voyage dans le Périgord a été l'occasion pour nos jeunes touristes de vivre une expérience plus rurale, plus proche de la nature que leur environnement habituel. Mieux comprendre la nature et ses ressources à travers une approche ludique et accrocheuse grâce à des activités de plein air, de quoi bien s'occuper et se dépayser!

Tout au long de ces 6 jours, ils ont également appris l'autonomie. En effet, ce séjour avait pour but, outre l'ouverture vers la nature, d'apprendre aux enfants la gestion des responsabilités, ils ont par exemple élaboré eux-mêmes leurs menus, réalisés les tâches quotidiennes incomptant à la vie en communauté, etc..

conduite d'une péniche, baignades, canoë-kayak, les enfants ont pu découvrir les magnifiques paysages qui ont bordé leurs routes.

Ici encore, le séjour avait pour but de plonger les enfants dans la nature, mais également de les initier à la vie en communauté et à les responsabiliser.



Le sport n'était pas en reste cet été: 14 Serrissiens âgés de 11 à 14 ans ont participé au séjour multisport organisé par la ville de Serris à Wimereux au mois de juillet.

Pas de quoi s'ennuyer! Durant ces 10 jours, les jeunes se sont initiés à différentes pratiques liées à la mer et au vent: char à voile, power kite (sport de glisse tracté par un cerf-volant), kayak de mer, parcours acrobatique.

Leurs soirées étaient également bien remplies, ils ont pu assister à un concert "NRJ music live", et profiter des animations de la fête foraine.

Ce fut un groupe homogène et dynamique, avec plus de filles que de garçons cette année, qui,



Luc CHEVALIER

Adjoint Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

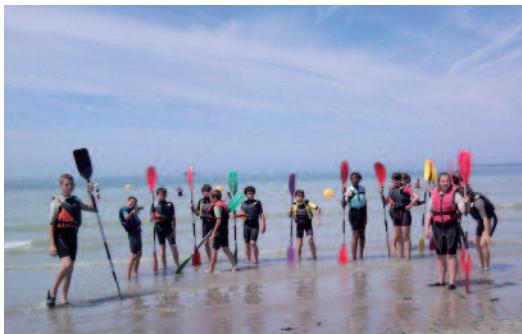


Sylvie AUDRAIN

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
Scolaire

contrairement à l'année passée, a fonctionné en gestion libre. En effet, les jeunes ont participé à l'ensemble des tâches de la vie quotidienne (repas, rangement, ménage...).

Les voyages forment la jeunesse!



De leur côté, les plus grands ont eu l'occasion de visiter le sud de la France en séjournant dans un camping de la ville de Vendres à proximité de Béziers. Ils ont également goûté au charme de l'Espagne lors de deux journées d'excursion à Barcelone.

Très animée, cette virée méditerranéenne a permis aux jeunes de faire des visites culturelles comme celle de la Cathédrale Sagrada Familia ou comme

celle du musée et du stade du Camp Nou, lieu qui abrite la célèbre équipe de football du FC Barcelone.

Ces vacances n'ont pas été que synonyme de farniente : les jeunes étaient encadrés par l'équipe de la Maison des Jeunes "les Semailles", mais étaient en totale autonomie pour les tâches quotidiennes comme le nettoyage, la préparation des repas, les courses... En effet, l'objectif majeur de la Maison des Jeunes était de développer l'autonomie et l'enrichissement personnel des jeunes Serrissiens. Ce voyage a été conçu pour que des jeunes, en échange d'une action d'intérêt général, perçoivent une compensation sous forme de droit à participation à un séjour. Les jeunes participants ont ainsi été intégrés au sein des équipes opérationnelles des services techniques de la collectivité. Ce système a été mis en place pour 60 % des participants à savoir 7 sur 12, une convention ayant été établie entre la commune, la famille et le jeune.

Ce voyage dans le sud a permis aux participants de sortir de leur contexte habituel et de leur ouvrir l'esprit à la découverte et à l'enrichissement personnel. Mais surtout, il leur a donné de beaux souvenirs avant d'entamer leur rentrée !

15

Journée jeux

Il existe des événements qui ont toujours du succès : la journée jeux organisée par la ville de Serris au début des vacances d'été est un de ceux-là. Le dimanche 3 juillet dernier, rires et musique ont ainsi résonné dans la salle polyvalente du Gymnase Tabarly pour cette nouvelle journée jeux.

Les structures gonflables et les jeux en bois ont une nouvelle fois permis aux petits et aux grands de partager un moment d'échanges, de fous rires et de convivialité. Musique et concours amicaux étaient également au programme grâce à l'association Music'Anim qui a égayé avec brio toute cette journée jeux.



music
anim

16



Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Bal Républicain

NOMBREUSES ONT ÉTÉ LES PERSONNES À SE DÉPLACER LE MERCRIDI 13 JUILLET AU SOIR À LA FERME DES COMMUNES POUR LE TRADITIONNEL BAL RÉPUBLICAIN.

Organisée en partenariat avec les associations Musique Passion et Music'Anim le bal républicain de la ville est devenu incontournable, cette manifestation étant sans doute celle qui attire le plus de monde à Serris.

Cette édition a encore été une fois l'occasion pour les Serrissiens et Serrisiennes de partager un moment convivial autour d'un bon repas offert par la municipalité avant de se lancer sur la piste de danse.



Association
Musique Passion





Gilbert BRULFERT
Conseiller municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Foire aux Greniers & Forum des Associations

La ville de Serris a organisé, le dimanche 11 septembre, ses traditionnels rendez-vous de la rentrée : la Foire aux greniers et le Forum des Associations.

FOIRE AUX GRENIERS

La Foire aux Greniers a accueilli cette année 147 exposants, ce dimanche 11 septembre, de 9 h 00 à 18 h 00, route de Meaux. De nombreux curieux sont venus rechercher la perle rare ; que ce soit pour faire des emplettes de rentrée ou tout simplement flâner, la Foire aux Greniers a répondu à leurs attentes. Seul le soleil était introuvable cette journée ! Heureusement la chaleur des exposants et celle du café proposé par la buvette tenue par l'espace Jeunes les Semailles ont permis à tous de se réchauffer. Les jeunes qui se sont impliqués dans l'organisation de cette buvette se réchaufferont d'autant plus que tous les bénéfices de cette opération leur permettront de financer un mini-

séjour à l'étranger. Comme tous les ans, les plus jeunes ont pu profiter de la structure gonflable mise à disposition gratuitement par la commune.



FORUM DES ASSOCIATIONS

À proximité directe de la Foire aux Greniers, la ville de Serris a organisé également son Forum des Associations. Situé à 2 pas de la route de Meaux, dans la salle de spectacle de la Ferme des Communes, le Forum des Associations a permis à tous les Serrissiens de découvrir les activités des associations de la ville, qu'elles soient sportives, culturelles, festives ou de service.



Plus d'une trentaine d'associations assurent le dynamisme de la commune ; devant le nombre d'activités qu'elles proposent, nul doute que les nouveaux habitants ou les Serrissiens de longue date ont trouvé de quoi satisfaire leurs envies pour cette nouvelle année scolaire.

L'école municipale des sports Planète Sport, le Club préados et la Maison des Jeunes étaient également présents, tout comme le cours municipal de modelage sculpture. Le Forum se déroulant à la Ferme des Communes, le service culturel de la ville a profité de cette occasion pour présenter sa nouvelle saison de manière informelle, avant une présentation mise en scène, le vendredi 16 septembre à 19h30.

Des démonstrations menées par l'association Serris Danse Val d'Europe et par l'association Khone-Taekwondo Val d'Europe ont animé cette journée tandis que le groupe Punkazz (jazz-rock) a fêté la rentrée en musique grâce à un concert gratuit sous la halle de la Ferme des Communes (durée 45 minutes) dans le cadre de l'opération File7 "paie sa tournée".

Un Serrissien bien dans sa ville

2011 est l'année européenne du bénévolat et du volontariat, ainsi nous nous intéressons aux personnes qui s'investissent tout au long de l'année. Beaucoup d'entre vous s'impliquent quotidiennement dans la vie de la commune, par exemple dans le cadre d'une association culturelle, scolaire ou sportive. Le temps, la passion, l'envie de partager et la bonne humeur sont souvent nécessaires. C'est le cas de Monsieur Joly, un Serrissien qui s'investit pour sa ville.

Monsieur Joly est Président de l'association Serris Balad et également membre du jury du Concours des Maisons Fleuries. Ce père de famille habite Serris depuis de nombreuses années et travaille comme responsable des parcs et jardins des services du Premier Ministre.

C'est un homme que vous avez sûrement croisé un jour dans les rues de la ville et que beaucoup connaissent pour ses bons conseils en matière de jardinage. Il s'investit dans la vie de la commune au travers de l'association dont il est président et aussi par différentes actions. Les dernières en date : animer une balade sur Serris durant la semaine du développement durable 2010 et organiser une visite guidée des jardins du château de Vaux-le-Vicomte pour les participants du Concours des Maisons Fleuries.



M. Joly en pleine action auprès de ses concitoyens lors de la semaine du développement Durable 2010

Quelques questions sur son métier et son sens du partage.

Être jardinier, vous le voyez plus comme une passion ou un métier ?

Je le vois plutôt comme une vocation. C'est bien entendu un métier, mais que l'on ne peut exercer que par passion, sinon on abandonne rapidement.

Le Concours des Maisons Fleuries doit avoir une certaine résonance chez vous. Que pensez-vous qu'il apporte à la ville et aux habitants ?

Ce concours participe au bien-être des Serrissiens. Le fait que certaines personnes fleurissent leur habitat donne envie aux autres de le faire. Cela améliore donc le cadre de vie de tous. Dans un deuxième temps le concours permet d'échanger des conseils ! Le jardinage se transmet beaucoup par le bouche-à-oreille. Cela renforce les liens entre les gens.

Comment vous est venue l'envie de partager votre savoir ?

Depuis de nombreuses années, je participe à la vie de la commune. Déjà en tant que parent d'élève, je participais aux commissions et au carnaval. J'ai aussi été membre d'associations. Aujourd'hui, je



je suis président de Serris Balad et juré pour le Concours des Maisons Fleuries. Tout cela s'est fait assez naturellement. Se sentir concerné par quelque chose donne envie de participer. Grâce à mon métier de

jardinier, j'ai pu faire partager ma passion. C'est quelque chose qui compte beaucoup pour moi, parce que lorsque l'on aime quelque chose, on a naturellement envie de le faire partager aux autres.

Tout le monde peut-il s'impliquer dans la vie de la commune ?

À partir du moment où l'on veut donner de sa personne, tout le monde peut s'investir. Il suffit d'être à l'écoute. Dans le monde associatif par exemple, on a besoin de chaque personne et il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes compétences pour participer à la vie de la commune et l'améliorer!

19

Maisons, village, ville : tous fleuris !

Concours des Maisons Fleuries et Concours des Villes et Villages Fleuris de France : pour un cadre de vie plus agréable

Créé en France en 1959, le Concours des Maisons Fleuries est organisé à Serris depuis 13 ans. Ce concours est ouvert à tous et est destiné à encourager le fleurissement des habitations et des entreprises de la commune. Mettant en valeur la volonté des habitants et des commerces à fleurir leur jardin ou balcon, **il participe à l'embellissement de la ville afin d'offrir à tous un environnement plus agréable**. Avoir un cadre de vie harmonieux n'est en effet possible qu'en parfaite concertation avec les habitants, dont l'implication est primordiale pour un développement sain, durable et satisfaisant.

C'est cette volonté qui a conduit la Municipalité à lancer ce Concours de Maisons Fleuries et à participer au Concours des Villes et Villages Fleuris de France. **L'obtention de nos 3 fleurs auprès du Conseil National des Villes et Villages Fleuris est un témoignage de l'implication environnementale et floristique de notre commune.** L'originalité des compositions florales et leur qualité ne sont pas les seuls critères de sélection. L'aspect général de la commune est également pris en compte au travers de la propreté, de l'agencement des espaces verts, de l'harmonie du fleurissement et de la protection de l'environnement. La gestion différenciée des espaces verts qu'a mis en place la commune répond parfaitement à ce dernier critère et contribue au maintien de nos 3 fleurs et à un cadre de vie plus agréable.



Participez au concours 2012 des Maisons Fleuries !

4 catégories existent :

- 1^{re} catégorie : maison avec jardin très visible de la rue.
- 2^e catégorie : décors sur la voie publique, (balcons, fenêtres, portes et murs fleuris).
- 3^e catégorie : immeubles collectifs.
- 4^e catégorie : entreprises, usines, commerce, etc.

S'inscrire, c'est facile !

L'inscription au Concours des Maisons Fleuries s'effectuera au mois de juin 2012. Le jury du concours passera durant le mois de juillet 2012. Vous pourrez vous inscrire via :

- le formulaire électronique disponible sur le site internet de la ville, www.mairie-serris.net
- un courriel envoyé à l'adresse suivante s-technique@mairie-serris.net, précisant la catégorie choisie, vos nom, prénom, adresse et numéro de téléphone,
- un appel téléphonique aux services techniques au 01 60 43 66 81
- le coupon disponible dans le Serrissien de juin 2012.

Afin de rester cohérent avec notre politique de Développement Durable, les lauréats ne sont désormais plus récompensés par des cadeaux "matériels" (hormis des compositions florales). Les participants de l'édition 2010 du concours ont ainsi été conviés à une visite guidée des jardins de Vaux le Vicomte, le château qui a inspiré Versailles.

Un minibus pour tous !

Les associations, notamment sportives ainsi que les centres de loisirs et les structures jeunesse ont souvent besoin d'un véhicule permettant le transport de nombreuses personnes. Soucieuse de répondre à ces demandes tout en maîtrisant le budget de la commune, la ville bénéficie, pour la seconde fois, d'un minibus financé par la publicité.

La société Visiocom propose de mettre à disposition de la collectivité territoriale un véhicule neuf, pendant une durée de 3 ans, gratuitement, grâce à différents partenariats avec les entreprises locales.

Elle démarche des entrepreneurs, des commerçants et des artisans locaux pour leur proposer l'achat d'encarts publicitaires disposés sur le véhicule en vue d'assurer la promotion de leur entreprise ou de leur commerce. Cette entreprise peut ainsi proposer ses véhicules aux collectivités au prix imbattable de 0 euro. Après la période de 3 années, la collectivité peut décider de racheter le véhicule ou bien de se réengager pour une période de 3 ans et grâce au soutien de nouveaux partenaires.

Après une première expérience réussie avec la société Visiocom, la ville n'a pas souhaité acheter l'ancien minibus qui lui était mis à disposition mais se réengager pour 3 ans avec un nouveau véhicule. En effet, afin de favoriser l'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, la Municipalité désirait s'équiper d'un véhicule muni d'une passerelle pour fauteuil roulant.

Ce procédé innovant permet de faire la promotion de la commune. Le véhicule est ainsi personnalisé avec le logo de la ville. L'acquisition de ce minibus financé par la publicité a été réalisée dans un souci de maîtrise des dépenses de l'argent public : la commune n'a pas à investir dans un véhicule neuf, n'est pas tributaire d'une location et n'est pas dans l'obligation d'acheter ce minibus à la fin des 3 ans.

Un minibus pour quoi faire ?

Ce minibus, fonctionnel et polyvalent et d'une capacité de 8 places assises, vient en complément du second minibus que possède déjà la ville. Ces 2 véhicules permettent aux centres de loisirs, au club pré-ado et à l'espace jeunes les Semailles d'assurer leurs déplacements lors de mini-séjour par exemple, sans avoir à louer un bus. Ces minibus sont un des moyens d'expression du soutien quotidien de la ville aux associations. En effet, ces véhicules sont mis régulièrement à disposition des associations, notamment sportives. Le club de Hand-Ball de Serris ou l'ATTS par exemple peuvent ainsi utiliser ces véhicules lors de leurs matchs à l'extérieur. Enfin, ces minibus peuvent permettre le transport de nos aînés ; la ville assure en effet le transport aller et retour des aînés ayant du mal à se déplacer et désirant se rendre au Club de la Bonne Humeur, tous les jeudis après-midi.



Le minibus Visiocom utilisé par le service jeunesse de Serris.

Quels sont les engagements de la Municipalité ?

La commune est l'utilisatrice du minibus : la carte grise, l'assurance, les frais de fonctionnement et d'entretien sont donc à sa charge. Elle doit transmettre chaque année une fiche d'usage comportant le kilométrage, le suivi technique et les preuves des détériorations éventuelles du matériel. À l'issue des 3 ans, la ville peut mettre fin au partenariat, racheter le véhicule ou renouveler la convention.



M. Gayaudon, maire de Serris et M. Fabriano, Maire
Adjoint, entourés des partenaires.

Qui sont les partenaires locaux ?

Ce sont les financeurs du véhicule. Démarchés par la société, ils ont fait l'acquisition d'un espace publicitaire apposé sur le véhicule. Grâce à ses multiples déplacements, le minibus représente un support publicitaire qui permet aux entreprises partenaires d'étendre leur notoriété ; l'image de chaque partenaire est visible à chaque utilisation, que ce soit sur la commune, au Val d'Europe ou dans toute la France.

La Ville remercie ses partenaires :



**Philippe RICHARD**

Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux
et à l'Environnement

Une trame verte

pour valoriser les cheminements doux

Vous connaissez sans doute déjà la coulée verte, chemin de promenade piétonnier qui s'étend dans le bourg, de la route de Meaux jusqu'au lac des Gassets. Cette coulée verte sera complétée à la fin de l'année par un nouveau cheminement piéton de promenade : la trame verte.

Serris possède déjà quelques agréables chemins de promenade comme la coulée verte, la traverse de la Mairie et la traverse Bellesmes. Dans le but de développer les cheminements doux et les chemins de randonnées, la Municipalité avait demandé à l'Établissement Public d'Aménagement (Epafrance), de réaliser un autre lieu de promenade : la trame verte. Cette trame verte permettra aux Serrissiens de rejoindre à pied l'Hôtel de Ville au futur centre aquatique intercommunal.

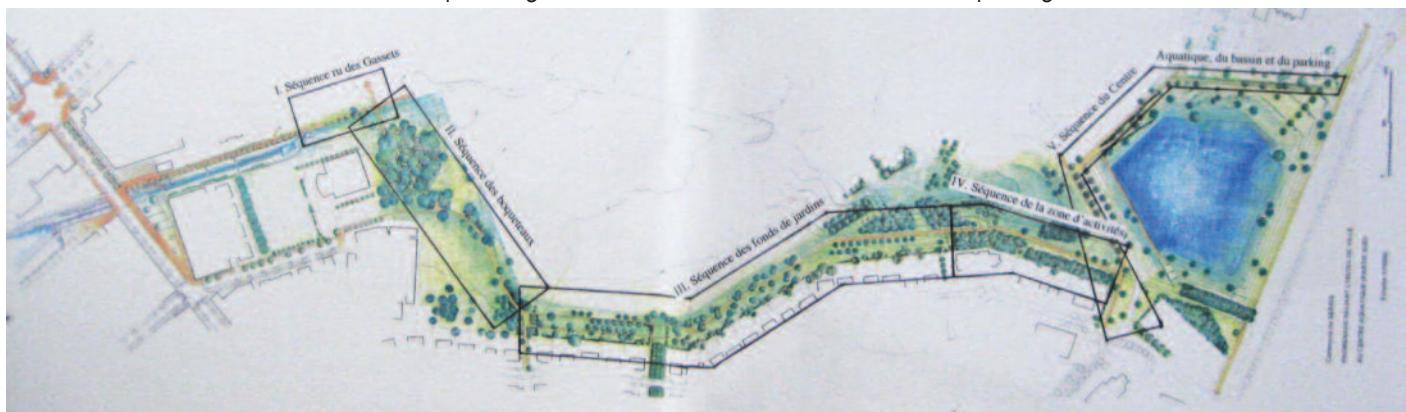
Un tronçon de cet aménagement a déjà été réalisé dans la partie du centre urbain, entre l'Hôtel de Ville et le ru des Gassets. Depuis juin 2011, l'Epafrance réalise les derniers aménagements entre le ru des Gassets (à côté des tennis couverts) et le centre aquatique. Ces travaux devraient se terminer en décembre.

Ces derniers aménagements, s'étendent sur 1 480 mètres. La trame verte sera large de 2m50, et sera bordée de diverses espèces végétales.

Le parti d'aménagement pris pour la partie sud de la promenade sera développé à travers plusieurs séquences qui s'appuieront sur les caractéristiques de chaque espace traversé soit pour le valoriser (zones des boqueteaux), le conforter (arrière des jardins) ou limiter son impact visuel (zone d'activités). Le traitement de la promenade tiendra également compte des aménagements futurs qui seront créés que ce soit d'un point de vue visuel (bassin) comme d'un point de vue fonctionnel (liaison avec le centre aquatique et le RD 406/liaison avec le parking situé à l'angle de la rue de la Fontaine et de la route de Meaux).

5 séquences ont été identifiées :

- la séquence du ru des Gassets,
- la séquence des boqueteaux,
- la séquence des fonds de jardin,
- la séquence de la zone d'activités
- la séquence du centre aquatique, du bassin et du parking.



En plus des travaux liés à la promenade, un bassin de rétention d'eau pluviale (BEP 9) sera lui aussi créé au niveau du centre aquatique.

La séquence du ru des Gasset

Aménagée sur 150 m, elle sera prolongée à l'identique sur une centaine de mètres, à savoir:

- promenade au tracé rectiligne de 3 mètres
- talus enherbés
- plantation d'un alignement de saules blancs tous les 6 mètres.

La séquence des boqueteaux

Longue de 230 m et large de 2,50 m, la promenade traversera les boqueteaux (petits bois) existants qui seront nettoyés et sécurisés (suppression des branches dangereuses). Son tracé sera implanté en fonction des arbres existants. Depuis le terrain de sports situé le long du boulevard du champ du moulin et parallèlement aux tennis couverts, une allée existante en enrobé sera prolongée jusqu'à la promenade pour pouvoir y accéder. Quelques plantations d'arbres, de cépées et de baliveaux d'essences indigènes seront installées librement en accompagnement de la promenade en prolongement des boqueteaux (charme, érable champêtre, merisier, aulne, etc.). Le sol sera enherbé de part et d'autre de l'allée.

La séquence des fonds des jardins

Le tracé de cette promenade longue de 400 m présentera 2 images successives.

La 1^{re} section (sur 150 m environ) verra la promenade divisée en 2 allées rectilignes, parallèles à l'emprise des jardins dont la largeur de chaque linéaire sera de 1,50 m.

Les plantations serviront de transition entre les jardins privatisés et la promenade. Des haies ou des massifs arbustifs ponctués de baliveaux prolongeront les plantations des jardins vers l'espace extérieur qui sera planté avec des arbres de petit développement (type arbres fruitiers) qui rappelleront ceux existants sur les parcelles. Le sol sera enherbé. 2 liaisons avec le bourg seront aménagées.

La 2^e section, longue de 250 m aura un tracé plus ondoyant qui s'inscrira entre de courts alignements d'arbres implantés en oblique par rapport au cheminement, ce qui permettra une vision séquentielle vers l'extérieur (le bassin). Les essences retenues seront d'origine indigène (charme/érable champêtre, merisier, etc.). Des haies arbustives de même nature

que dans la section précédente seront installées le long des clôtures. Le sol sera également enherbé.

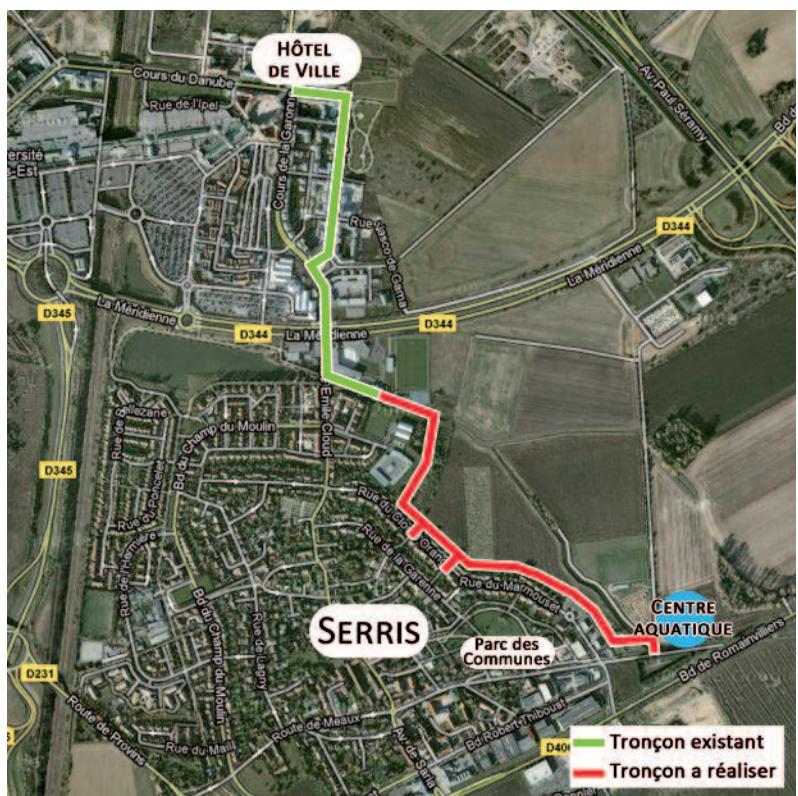
La séquence de la zone d'activités

Cette 4^e séquence longera la zone d'activités sur 170 m. Le profil de cette séquence a été établi pour réduire l'impact visuel des bâtiments et de leurs abords. Un talus avec un taillis et des arbres permettra de renforcer la protection visuelle des promeneurs. Des érables, des chênes, des châtaigniers, des merisiers, des noisetiers et aubépines seront plantés.

La séquence du centre aquatique, du bassin et du parking

En son extrémité sud, la promenade s'orientera vers l'ouest sur une cinquantaine de mètres en direction du carrefour Route de Meaux/rue de la Fontaine (le long de l'actuel parking qui sera remanié avec la création de la voie nouvelle) et vers l'est sur une centaine de mètres en s'inscrivant sur l'accotement nord de la voie. Cette implantation permettra une vision plongeante agréable sur le bassin et la zone humide située de part et d'autre. La promenade traversera la voie nouvelle dans l'axe de l'entrée au centre aquatique et sur 125 mètres accompagnera en le dominant le 1^{er} bassin, puis elle s'orientera plein sud en longeant la piscine pour se raccorder sur le cheminement de la RD 406. La perception plongeante vers le bassin valorisera la promenade.

23



L'avenir du Val d'Europe

Dans le Serrissien 70, nous vous évoquions la réflexion actuellement menée sur l'avenir du Val d'Europe. Cette importante question qui concerne tous les habitants du Val d'Europe est actuellement à l'étude. Vous trouverez dans cet article des premiers éléments d'information permettant de commencer votre réflexion sur l'avenir de notre territoire et son mode d'organisation.

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val d'Europe est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre* (voir définition ci-dessous). Il est constitué de 5 communes: Serris, Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Magny-le-Hongre.

En janvier dernier, M. Balcou, Président du SAN du Val d'Europe a informé les élus des 5 communes de sa volonté de lancer une réflexion concernant l'évolution institutionnelle du territoire.

2 évolutions sont possibles :

- l'évolution en une intercommunalité renforcée via le transfert de nouvelles compétences, la mutualisation de moyens, l'application de taux unique d'imposition locale, etc.
- la transformation des 5 communes membres du SAN en une seule commune unique nouvelle comme le propose le président du SAN du Val d'Europe.

Cette évolution n'a aucun caractère obligatoire.

Les communes du Val d'Europe et le SAN peuvent continuer à avoir un fonctionnement identique à celui qu'ils connaissent actuellement. La spécificité juridique du SAN est liée au projet d'intérêt général et au développement de notre secteur. Celui-ci est amené à se poursuivre pendant de nombreuses années, dès lors que la phase IV de notre développement vient d'être négociée. Cependant, la réflexion sur une éventuelle modification est toujours nécessaire afin d'optimiser le fonctionnement de nos territoires et le service public rendu, surtout dans un contexte économique difficile et en perpétuelle évolution.

* Pour mieux comprendre : l'EPCI à fiscalité propre :

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est une structure administrative française regroupant des communes ayant choisi de développer un certain nombre de compétences en commun, comme par exemple la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Un EPCI à fiscalité propre est une structure intercommunale disposant du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes (exemple de l'ancienne taxe professionnelle unique). Il s'agit actuellement des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des SAN.

** Marne et Gondoire est une intercommunalité actuellement formée de : Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup en Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny sur Marne, Lesches, Pomponne, Saint Thibault des Vignes et Thorigny sur Marne.

Schéma départemental de coopération intercommunal et gouvernance du SAN : 2 notions bien distinctes.

Dans le Serrissien N° 70 de juillet-août, nous avons évoqué le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma revêtait un caractère obligatoire, fixé par la loi. Il doit ainsi être adopté avant la fin de l'année 2011. Le Préfet a proposé le maintien de notre intercommunalité dans son périmètre actuel. Contrairement à ce schéma départemental, aucune obligation légale n'impose de devoir modifier le fonctionnement actuel du territoire ou ne fixe de délai pour cette évolution.

Concernant l'intercommunalité, alors que le Préfet a maintenu le périmètre de notre territoire, la création d'une commune nouvelle entraînerait automatiquement le rattachement de cette commune unique à une autre intercommunalité (communauté d'agglomération de Marne et Gondoire**) par exemple)

Une étude approfondie pour une meilleure décision

Même si aucun caractère légal n'impose d'évolution, les élus du Val d'Europe ont commencé à mener une étude d'impact afin de mieux analyser la proposition du Président du SAN. Les élus de Serris, comme tous les élus du Val d'Europe se sont réunis à plusieurs reprises pour prendre connaissance de l'avancée des études menées par le SAN sur ce sujet. Ils réfléchissent actuellement sur les avantages et les inconvénients des formes possibles d'évolution, que ce soit une intercommunalité renforcée ou une fusion des 5 communes formant actuellement le Val d'Europe en une seule nouvelle commune, comme le désire le Président du SAN.

Une décision partagée

Devant l'importance d'une telle question qui peut mener à la disparition de la commune de Serris en tant que collectivité territoriale dans le cadre de la commune nouvelle, les élus de Serris associeront bien évidemment la population à la prise de décision. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la réflexion des élus sur ce sujet et nous vous donnerons plus d'éléments pour que vous puissiez vous-même déterminer quel avenir vous souhaitez pour votre commune. L'avenir du Val d'Europe vous concerne bien sûr en premier lieu. **Tout au long de cette réflexion, vos 29 élus locaux veillent et veilleront à défendre les intérêts des habitants, qu'ils soient Serrissiens ou Valeuropéens.**

Commune nouvelle ? Intercommunalité renforcée ? Premiers éléments de réponse

• La commune nouvelle

En France, le statut de commune nouvelle a été créé par l'article 20 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et est destiné à favoriser à nouveau le regroupement de communes.

La décision de former une commune nouvelle mènerait à la création d'une seule commune unique ayant le statut de collectivité territoriale regroupant les communes actuelles : Serris, Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Magny le Hongre.

Dans le cas d'une fusion des communes du Val d'Europe, seule la commune nouvelle aurait le statut de collectivité territoriale, la commune de Serris disparaissant au sens juridique du terme. Dans ce cadre, les habitants du Val d'Europe voteraienr pour élire le conseil municipal de la commune nouvelle et non plus de Serris. Notre ville ne pourrait éventuellement persister qu'en une commune déléguée et uniquement dans ce cas où le Conseil Municipal de la commune nouvelle prendrait la décision de sa création (la constitution de commune déléguée n'étant pas obligatoire).

Le maire de la commune déléguée aurait les fonctions d'officier de Police judiciaire et d'officier d'État civil sur son territoire. Le Conseil Communal de la commune déléguée aurait principalement un rôle consultatif et ses élus seraient issus de la commune nouvelle et élus par le Conseil Municipal.

Les services municipaux et ceux du SAN seraient transférés de fait à la commune nouvelle.

La commune nouvelle devra rejoindre, à partir du 1^{er} janvier de la 2^e année suivant sa création, une intercommunalité.

• Une intercommunalité renforcée

Dans le cadre d'une optimisation du fonctionnement des 5 communes du Val d'Europe et du SAN, un renforcement de l'intercommunalité est également une piste d'étude. Dans ce cas, le fonctionnement actuel des communes et du SAN serait conservé. Ce renforcement pourrait passer par différents éléments :

Un transfert de compétences.

Les communes ont déjà délégué des compétences au SAN, comme l'urbanisme, le logement, la collecte et de traitement des ordures ménagères. Le SAN a également la particularité de fournir les équipements aux communes (hôtel de ville, gymnase, école, crèche par exemple). Ces dernières ne paient

pas les frais de construction mais doivent gérer le fonctionnement courant de ces équipements.

De nouvelles compétences peuvent être transférées au SAN, avec les moyens financiers et humains nécessaires à leur exécution afin d'amplifier son champ d'actions.

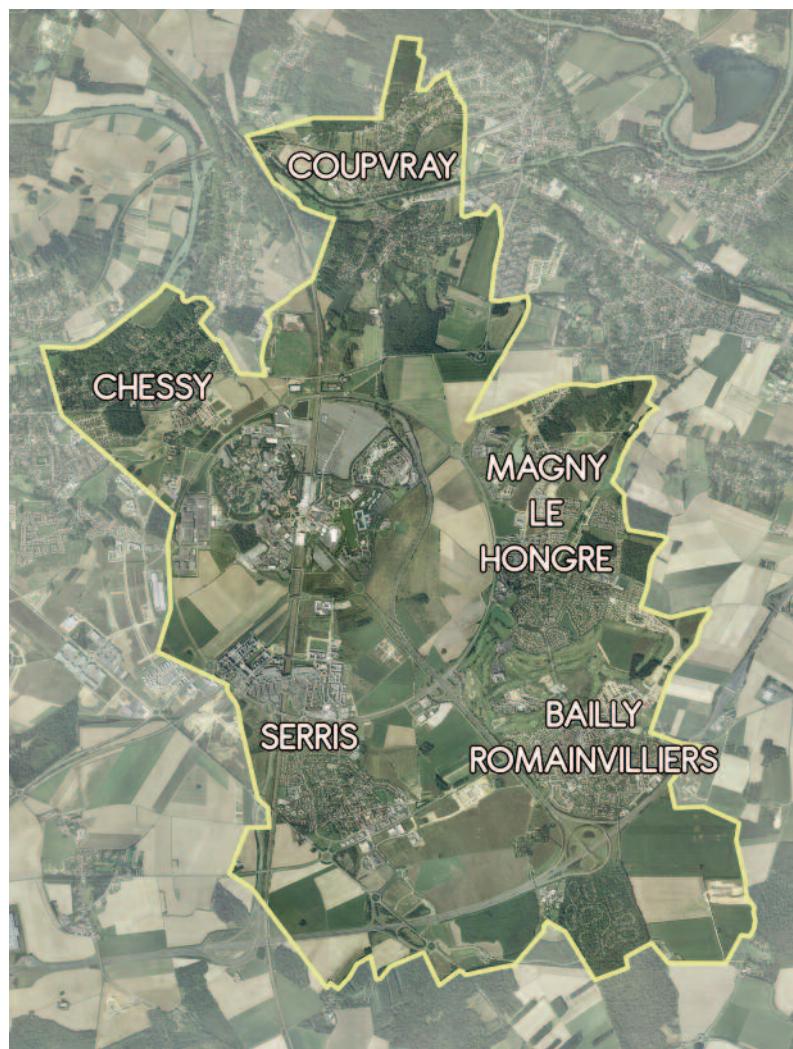
Une mutualisation de services

La mutualisation consiste en la mise en commun de moyens, d'équipements matériels ou personnels, au sein d'une intercommunalité. Une mutualisation devrait permettre de réaliser des économies. Des services administratifs ou techniques peuvent en effet être partagés entre plusieurs collectivités territoriales membre d'un EPCI. Les responsables de service mutualisé reçoivent leurs instructions des différents exécutifs (maires des communes, président du SAN)

Une fiscalité unifiée

Le SAN étant un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, des taux uniques d'imposition locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti) peuvent dès à présent être institués sur les 5 communes comme l'est déjà la taxe de séjour actuellement collectée par le SAN.

Il est impératif d'étudier les avantages et inconvénients de l'ensemble des possibilités.



Les Randonnées Serrissiennes

L'objectif de cette association est d'organiser des randonnées pédestres ouvertes à tous sur des parcours divers de petite et moyenne difficulté. Pour cela, une équipe d'animateurs qui propose, environ toutes les 3 semaines, le dimanche, un parcours avec 2 kilométrages qui vont de 10 à 25 km. En dehors de leurs sorties mensuelles, les marcheurs des Randonnées Serrissiennes sillonnent la France par l'organisation de plusieurs week-ends annuels.

Lors de la saison 2010/2011, les randonneurs ont usé leurs souliers dans le Val de Loire en automne, dans le Parc régional du Morvan et plus particulièrement autour du lac des Settons ainsi que sur le Mont Beuvray à la découverte du site archéologique de Bibracte pour Pâques et enfin sur les plus hauts sommets du Jura français et suisse, pour clore la saison. Retour en images sur cette saison :

**Luc CHEVALIER**

Adjoint Maire
Délégué au Sport
et à la Jeunesse



Fête du sport !

Le dimanche 4 septembre, Serris a accueilli la traditionnelle fête du sport organisée tous les ans dans une commune différente par le SAN du Val d'Europe.

Tout au long de l'après-midi, plus de 60 disciplines ont été proposées aux visiteurs par une soixantaine d'associations, qui ont été mises à l'honneur. Escalade, motocross, modélisme automobile, athlétisme, handball... Le gymnase Éric Tabarly et le complexe sportif des Marmousets ont été le terrain de jeux des nombreux participants venus pour découvrir ou s'inscrire aux activités sportives proposées sur notre secteur. Grâce au "pass'port" découverte, remis à tous les habitants du Val d'Europe fin août, plusieurs chanceux ont gagné des cadeaux.



Cet après midi fut également l'occasion de s'informer sur le 1^{er} semi-marathon du Val d'Europe, ou sur le très attendu futur équipement aquatique intercommunal.



Les mini-motos au top !

Le 28 août dernier, avait lieu la dernière manche du Championnat de France de moto-cross minivert à Gorges. 8 licenciés du club ont été sélectionnés avec à la clé une place dans le Top 10 à consolider.

Le point sur le classement provisoire avant cette finale :

- 21^e avant cette manche pour Zammit Louis en poussin sur 37,
- 32^e Bazin Alexis en minime avec 43 points sur 79,
- 52^e en minime pour Tiphaine Hugo avec 20 points sur 79,
- 14^e pour Josse Bryan en benjamin avec 144 points,
- 19^e en benjamin avec Le Jaouen Loick (111 points),
- 24^e Gesu Enzo en benjamin avec 79 points,
- 45^e en benjamin Rodrigues Hugo (22) sur 66 benjamins.

Au classement général de cette dernière épreuve en benjamin :

- Josse bryan prend la 5^e place (et marque 58 points),
- Le Jaouen Loick prend la 11^e place (et marque 38 points),
- 42^e place au général pour Gesu Enzo en benjamin,
- 43^e pour Rodrigues Hugo,
- 24^e place pour le pilote de Serris Zammit Louis chez les benjamins.



Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 4 juillet 2011.

■ Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, article 35, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales, un nouvel article L 5210-1-1, qui pose le principe de l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma a notamment, pour objet de prévoir les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes.

Il est par ailleurs rappelé que ce schéma départemental, qui doit être arrêté par le Préfet avant le 31 décembre 2011, fait, dans un premier temps, l'objet d'un projet établi par Monsieur le Préfet, lequel projet a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale réunie à la Préfecture de Melun le 29 avril dernier.

Dans un second temps, ledit projet est soumis pour avis aux Conseils Municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Il appartient au Conseil Municipal de communiquer au Préfet son avis sur ce document dans un délai de 3 mois à compter de sa réception. À défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

Enfin, le projet de schéma assorti de ces avis sera soumis à la CDCI, laquelle pourra formuler des propositions de modification, qui seront intégrées dans le schéma, sous réserve de leur approbation par une majorité des deux tiers des membres de la Commission et de leur conformité aux objectifs fixés par la loi. La CDCI disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer. Le document définitif sera arrêté avant le 31/12/2011 pour une mise en œuvre entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 mai 2013.

Lors de la réunion de la CDCI du 29 avril dernier, le Préfet a présenté à la Commission le projet de Schéma Départemental

de Coopération Intercommunale de Seine et Marne, projet tel que notifié aux Communes du Département et aux EPCI concernés. C'est dans ce cadre-là que le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur le projet de schéma, lequel a été notifié par le Préfet à la Commune par courrier en date du 6 mai dernier.

Les élus du Conseil Municipal de Serris en ont reçu une copie au cours de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2011. Par ailleurs, le SDCL est consultable sur le site internet de la Préfecture (www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique Presse-Actualités/dossiers d'actualités).

Du projet de schéma, il ressort qu'il est proposé par le Préfet le maintien à l'identique du périmètre du SAN du Val d'Europe.

De ce point de vue et devant le constat que les communes membres du SAN du Val d'Europe forment un territoire pertinent porteur d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable ratifié et d'un Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, aujourd'hui proposé par le Préfet, est de nature à répondre favorablement à notre volonté d'œuvrer à renforcer les liens intercommunaux et le projet territorial du Val d'Europe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, donner un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, en application du nouvel article L 5210-1-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au SDCL avec l'ajout à la délibération de la mention suivante "les communes du SAN du Val d'Europe, intégrées au sein d'un Projet d'Intérêt Général [...]", à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de la décision modificative n° 1

Le solde négatif des restes à réaliser d'investissement 2010 est de 464 758,98 euros. La couverture de ce déficit nécessite des ajustements qui vous sont proposés dans la décision modificative n° 1 présentée ci-dessous.

- En fonctionnement :

L'excédent antérieur reporté de fonctionnement (recette du

chapitre 002) diminue de 464 758,98 euros et le virement à la section d'investissement (dépense du chapitre 023) diminue du même montant.

• En investissement:

Le virement de la section de fonctionnement (recette du chapitre 021) diminue de 464 758,98 euros tandis que les excédents de fonctionnement (recette du compte de réserves 1 068) augmentent du même montant.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la présente décision modificative.

Vote : 22 pour et 6 abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Affectation du résultat de l'exercice 2010

Le Compte Administratif 2010 voté en juin 2011 fait apparaître les résultats suivants :

- excédents cumulés de fonctionnement : **2 512 476,17 euros**
- déficits cumulés d'investissement : **- 96 187,84 euros**

Lors du vote du budget 2011, le Conseil Municipal a adopté la reprise anticipée des résultats 2010 en inscrivant 96 187,84 euros en Fonds divers de réserves (compte 1 068) afin de couvrir le déficit d'investissement hors restes à réaliser.

Le solde des excédents qui s'élève à 2 416 288,33 euros a été reporté en excédent de fonctionnement.

La décision modificative n° 1 votée le 4 juillet 2011 permet de couvrir le déficit des restes à réaliser d'investissement qui s'élève à 464 758,98 euros en inscrivant ce montant en Fonds divers de réserves (compte 1 068).

Ainsi ce seront 560 946,82 euros qui seront affectés en Fonds divers de réserves.

Le solde des excédents qui s'élève désormais à 1 951 529,35 euros est reporté en excédent de fonctionnement.

Vote : 22 pour et 6 abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Approbations des modifications n° 7 du POS, n° 4 de la Zac du bourg et n° 3 de la Zac du centre urbain

Les modifications portées au Plan d'Occupation des Sols, à la ZAC du Bourg et à la ZAC du Centre Urbain sont les suivantes :

Modification n° 7 du POS

1. la suppression des dispositions limitant en plus du COS, les possibilités d'extension des constructions existantes à usage d'habitation
2. la correction d'une erreur matérielle

3. la prise en compte d'une observation formulée par le préfet de Seine et Marne lors de la dernière modification du POS

Ces modifications se traduisent par :

- la modification de l'article UB 1 relatif aux occupations et utilisations du sol admises et de l'article UB 7 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives (suppression de la limite des extensions de 30 % de la SHON existant à la date d'approbation du POS)
- la modification des articles UB 11 et UX 11 relatif aux aspects extérieurs (modification de la hauteur totale des clôtures ramener lisses comprises à 2 m au lieu de 2,80 m)
- la modification de l'article INA 6 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (avec l'insertion d'une distance précise pour la construction en cas de retrait d'au minimum 0,50 cm)

Modification n° 4 de la ZAC du Bourg

- la modification des possibilités d'extension des habitations existantes qui sont limitées actuellement à 20 % de l'emprise au sol de la construction initiale hors annexes et vérandas
- corriger une erreur matérielle

Ces modifications se traduisent par :

- La modification de l'article ZA 1 relatif aux occupations et utilisations du sol admises (modifier les possibilités d'extension à 40 % au lieu de 20 % de l'emprise au sol existante)
- la modification de l'article ZA 11 relatif aux aspects extérieurs (modification de la hauteur totale des clôtures ramenées lisses comprises à 2 m au lieu de 2,80 m)

Modification n° 3 de la ZAC du Centre Urbain

Ces modifications se traduisent par :

- assurer les conditions réglementaires nécessaires à la réalisation de l'extension nord du Centre Commercial du Val d'Europe en compatibilité avec le PIG relatif au secteur IV de Marne la Vallée, la modification introduit donc une réceptivité complémentaire 21 000 m² SHON en plus des 122 000 m² existants (au total le Centre Commercial obtiendra 143 000 m² SHON)

L'Enquête Publique s'est déroulée du 2 mai 2011 au 31 mai 2011 au SAN et en Mairie de Serrières.

Trois permanences ont été effectuées en Mairie par le commissaire enquêteur.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'ils n'ont pas l'obligation de suivre l'avis du commissaire enquêteur, qu'il soit favorable ou non ou assorti de quelques réserves. (CE 2 avril 1993, M. Mme Kaminer, CE 11 juin 1993 Dubois; CE 13 octobre

1995 Laruelle ; CE 29 octobre 1997 M. Mme Gillet, CE 7 juillet 1993 M. Mme Kerbriand).

L'approbation de la modification n° 7 du POS et de la ZAC du Bourg sera soumise au Conseil Syndical du SAN du Val d'Europe en juillet prochain.

Vote : 17 pour, 10 abstentions et 1 non-participation.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Adoption de la convention modifiée relative à la rétrocession des voiries et des espaces communs de l'opération réalisée par l'OPAC sur la commune de Serris - allée des Gassets (annule et remplace la précédente délibération)

Dans le cadre des procédures relatives au transfert de propriétés des espaces communs des aménagements réalisés par EPA France, l'O.P.A.C. de l'Oise nous a cédé, à l'euro symbolique, les voiries, les réseaux et les espaces communs de la résidence des Gassets, pour une superficie totale de 30 ares 17 centiaires.

Historique:

- **Acquisition** par l'O.P.A.C. de l'Oise des parcelles cadastrées Section AD n° 381 et 382 pour une superficie de 70 ares 92 centiaires en vue de réaliser une opération immobilière;
- **Division** des parcelles AD n° 381 et 382 publiée à la Conservation des hypothèques de Meaux le 17 juin 2008;
- **Le 20 novembre 2008**, le Conseil Municipal de Serris approuve la convention de rétrocession des parcelles AD n° 496 et 507 pour une superficie de 29 ares et 16 centiaires;
- **Le 25 mai 2009**, le Conseil Municipal de Serris approuve la nouvelle convention qui intègre les parcelles cadastrées Section AD n° 500-501-502-503-509-510 et 511 (omises par l'O.P.A.C.) correspondant aux parties en bordure de trottoirs, d'une surface de 1 are et 1 centiaire;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouvel acte de rétrocession pour les parcelles ci-dessous désignées, d'une superficie de 30 ares 17 centiaires et intégrant le détail de la division des parcelles anciennement cadastrées AD n° 381 et 382.

L'O.P.A.C. de l'Oise cède à la commune de Serris les parcelles :

- Section AD n° 496 (15 à 46 ca)
- Section AD n° 500 (15 ca)
- Section AD n° 501 (3 ca)
- Section AD n° 502 (2 ca)
- Section AD n° 503 (3 ca)
- Section AD n° 507 (13 à 70 ca)
- Section AD n° 509 (17 ca)
- Section AD n° 510 (2 ca)
- Section AD n° 511 (59 ca)



Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande de subvention à la mise en place d'une classe mobile informatique

Nous devons cette année, remplacer le matériel de la Salle Informatique du Groupe scolaire Henri Matisse et il a été décidé d'équiper cet établissement d'une « Classe Mobile ». Cet équipement comprend un chariot équipé de plusieurs PC (12) portables pour les élèves + 1 PC maître reliés en WIFI avec une imprimante, un dispositif de vidéo projection et un tableau blanc interactif. Les portables se rechargent pendant la nuit dans le chariot où ils sont stockés pour une utilisation en classe d'environ 3 heures par jour.

Coût total de l'installation : 18 000 euros

M. RIESTER, Député de notre circonscription, dispose d'une réserve parlementaire pouvant subventionner ce type de projet. Cette aide financière pourrait s'élever entre 5 000 euros et 10 000 euros

Pour ce faire, les services municipaux doivent fournir un dossier complet de présentation du projet et comprendre notamment une délibération de notre Conseil Municipal autorisant M. Le Maire à solliciter la Réserve Parlementaire pour le financement des investissements.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Modification de la tarification de Planète Sport Adultes

À la rentrée 2010 de Planète Sport, le service des Sports a proposé une activité multisports de loisir à destination des adultes : Planète Sport Adultes.

Suite au bilan effectué sur l'ensemble de l'année écoulée (fréquentation et bilan financier de l'activité notamment) il est proposé de modifier la tarification pour l'année prochaine.

Pour mémoire, deux créneaux d'1 h 30 ont été ouverts sur 34 semaines.

Le coût de l'inscription annuelle pour 2010/2011 était de 20 euros par personne.

Le bilan financier 2010/2011 fait apparaître des dépenses

(liées à l'encadrement des séances – charges de personnel) de 3 848 euros pour des recettes de 500 euros.

Deux objectifs sont visés :

- rééquilibrer les recettes et les dépenses liées à cette prestation
- revaloriser la prestation (une prestation "offerte" n'est pas forcément perçue comme étant de qualité et ne favorise pas l'engagement et l'assiduité des participants).

Le prix coûtant de l'activité pour une séance d'1 h 30 à raison d'un groupe de 15 personnes est évalué à 128 euros pour l'année.

Il est donc proposé de délibérer une augmentation de la tarification portant à 40 euros l'inscription à l'année.

Vote : 21 pour et 7 abstentions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés

■ Modification de la tarification du service jeunesse

Actuellement, il est proposé aux jeunes de prendre une adhésion annuelle pour bénéficier des activités proposées au sein de la Maison des Jeunes et du Club pré adolescents. Il s'agit d'un droit d'entrée forfaitaire auquel s'ajoutent les participations financières des jeunes lors des sorties à hauteur de 50 % du prix de la prestation (transport + entrée).

À l'instar des tarifs des autres services à la population, les montants de ces adhésions forfaitaires sont revalorisés annuellement en fonction du taux de l'inflation constatée au cours des 12 derniers mois, soit +1,8 %.

Cependant, les paiements étant encaissés sur les structures, les montants fixés au centime d'euro près posent des difficultés dans la manipulation des espèces, ainsi qu'un problème de lisibilité pour les jeunes. Il est donc proposé de procéder à une simplification de ces tarifs, en arrondissant leur montant à l'euro supérieur et à l'euro inférieur comme suit :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Adhésion Club Préados	15,73 euros	16 euros
Adhésion Maison des jeunes	8,18 euros	8 euros

De plus, dans un objectif d'accessibilité et d'accueil de nouveaux jeunes tout au long de l'année, le principe de la dégressivité du montant de l'adhésion en cours d'année est maintenu pour le Club Préados comme suit :

- Inscription entre le 1er septembre et le 31 décembre : 16 euros

- Inscription entre le 1er janvier et les 31 mars : 10 euros

- Inscription entre le 1er avril et le 30 août : 5 euros

Enfin, il s'avère nécessaire de délibérer sur le tarif des soirées

de la Maison des Jeunes donnant lieu à un repas. Le tarif de cette activité est fixé à 1 euro. Cette participation financière, bien que symbolique car participant d'une démarche de responsabilisation du jeune, n'en demeure pas moins une recette à part entière.

L'application de ces nouveaux montants se fera à compter du 1er septembre 2011 pour l'adhésion annuelle, et à effet immédiat pour le tarif des soirées de la Maison des Jeunes. Il est proposé au Conseil municipal d'en délibérer.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



Prochains Conseils Municipaux:

Lundi 7 novembre, 20h30,

Lundi 12 décembre, 20h30

salle du Conseil municipal de
l'Hôtel de Ville

Retrouvez l'intégralité des relevés
succincts des conseils sur le site
internet : www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances
du Conseil Municipal sont publiques.

Les sénatoriales 2011

Les élections sénatoriales ont eu lieu dimanche 25 septembre dans les préfectures des départements concernés. Au total, ce sont 170 sièges qui étaient à pourvoir au Sénat. À partir de cette année, la France comptera 348 sénateurs au lieu de 343 les années précédentes.

La durée du mandat d'un sénateur est de six ans. Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les sénateurs sont élus par ce que l'on appelle des "grands électeurs". Dans chaque département, ce sont les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux qui votent. Ils représentent 95 % des 150000 grands électeurs participant à l'élection des sénateurs.

En Seine et Marne, 3044 grands électeurs étaient inscrits pour élire les 6 sièges à pourvoir.

Liste	Nombre d'élus	Nombre de voix	% des voix
Proposer et agir ensemble pour la Seine et Marne	Jean-Jacques Hyest (<i>élu sortant</i>) Colette Mélot (<i>élue sortante</i>) Michel Houel (<i>élu sortant</i>)	1146	38,48 %
Renouveau 77		330	11,08 %
Liste Front National pour la défense des communes de France		64	2,15 %
CAP 21 pour la Seine et Marne		28	0,94 %
S'engager pour le renouveau de notre département		4	0,13 %
Ensemble, la confiance partagée pour la Seine et Marne		122	4,10 %
Pour une Seine et Marne écoutée et des collectivités respectées. Liste de gauche, des écologistes et des républicains progressistes	Vincent Eblé Nicole Bricq (<i>élue sortante</i>) Michel Billout (<i>élu sortant</i>)	1284	43,12 %

	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	3044		
Abstention	47	1,54	
Votants	2997	98,4	
Blancs ou nuls	19	0,62	0,63
Exprimés	2978	97,83	99,37

Qu'est-ce que le Sénat ?

Le Sénat représente les collectivités territoriales (communes, départements, régions et collectivités d'Outre-Mer). Avec l'Assemblée Nationale, il forme le Parlement français, qui détient le pouvoir législatif. Ainsi, les sénateurs proposent, discutent et adoptent les lois, votent le budget de l'État et contrôlent le Gouvernement. Ils peuvent aussi constituer des commissions d'enquête et modifier la Constitution. Toutefois, à la différence de l'Assemblée Nationale, le Sénat ne peut engager la responsabilité du Gouvernement (c'est-à-dire le sanctionner par un vote). Le Sénat est aussi le représentant des citoyens Français établis hors de France.

Le Sénat est une assemblée qui ne peut être dissoute. En outre, le Président du Sénat est la personnalité chargée de remplacer temporairement le Président de la République en cas d'empêchement, décès ou démission, avant l'organisation de nouvelles élections.

Actuellement, le Sénat se compose largement d'hommes. Toutefois, il s'est récemment féminisé. Aujourd'hui, 23,5 % des membres du Sénat sont des femmes. Cette évolution est liée notamment à l'adoption du scrutin proportionnel. Ce mode d'élection impose en effet de faire alterner hommes et femmes sur les listes de candidats. Par ailleurs, l'âge moyen des sénateurs est de 65 ans. Les 61-70 ans représentent 48 % du Sénat et les plus de 70 ans, 26 %.

Tribune de l'opposition

Agenda 21 de la Ville de Serris, une ville verte, solidaire et durable



Juillet - août 2011
déchetterie de Serris

Oui nous devons agir pour le XXI^e siècle, Oui il est de notre responsabilité, de notre devoir de considérer le développement durable comme une approche indissociable de la gestion de l'avenir.

Au-delà des discours, regardons la réalité. Ce qu'on constate à Serris n'est pas acceptable. Restons humble et sachons balayer devant notre porte. Les élus de l'opposition ont soutenu le projet de développement durable à Serris, c'est pourquoi nous demandons une vigilance quotidienne sur les lieux sensibles de notre territoire comme la place d'Ariane, devant les écoles et surtout à la sortie de la déchetterie.

La salubrité de notre cadre de vie, c'est le commencement du développement durable.

Nous contacter (Blog.patrickgueguen.fr)

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim,

Texte remis pour le n° 71 le 12 septembre 2011.

Tribune de la majorité

Un territoire aux normes

Notre commune, comme l'ensemble de celles membres du SAN du Val d'Europe, répond aux normes d'aménagements d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Une cinquantaine de places dans 5 aires spécifiquement créées sont proposées dans le cadre du schéma départemental.

Ces emplacements permanents gérés au niveau intercommunal constituent une réponse aux demandes de certaines familles souhaitant s'installer en toute légalité sur notre territoire car les gens du voyage, voyageurs ou sédentaires, habitent, pour une grande partie d'entre eux en caravane.

Malheureusement ce respect de la loi par les communes n'empêche pas des installations illicites ce qui peut générer des situations de tension sur le plan local entre population, élus, forces de l'ordre et gens du voyage. Car les procédures d'évictions sont complexes et nécessitent une démarche légale par le propriétaire du terrain.

Fort heureusement, un partenariat constructif entre les élus, les forces de l'ordre et les différents partenaires concernés permet de mener des actions conjointes afin d'éviter le plus possible, en amont, par des aménagements spécifiques et préventifs, comme par exemple le creusement de tranchées, ce type d'installations et d'optimiser les démarches afin d'accélérer le départ des personnes occupant illégalement un terrain.

Les élus de la Majorité

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.



Martine OFFROY

Adjointe au Maire
Déléguée
au Développement
Durables

Quand on partait sur les chemins, à bicyclette

De bon matin, le dimanche 19 juin, de courageux Serrissiens s'étaient donné rendez-vous devant l'hôtel de ville, pour partir sur les chemins de Paris, à bicyclette. Ces cyclistes, qui ont rejoint à Lagny, un groupe d'une vingtaine de personnes, participaient à la Convergence.



Cette manifestation cycliste, organisée par les associations franciliennes qui militent pour le développement du vélo, comme "Mieux se Déplacer à Bicyclette", existe depuis 4 ans. Le principe est simple : des cyclistes de 8 à 88 ans partent à vélo de toute l'Île-de-France, rejoignent d'autres groupes tout au long de leur itinéraire et se rendent au cœur de Paris pour une grande parade. En milieu de journée, sur les pelouses du Champ de Mars, les participants peuvent alors se remettre de leurs efforts en y partageant un pique-nique géant.

Cette opération, ludique et conviviale, a également comme objectif de sensibiliser les Franciliens à l'utilisation du vélo au quotidien. Comme le dit

l'association "Mieux se Déplacer à Bicyclette" : "Le vélo est un moyen de transport non polluant, bénéfique pour la santé, générateur de bien-être, de pouvoir d'achat, de qualité de vie pour tous dans les villes, le plus performant pour des distances jusqu'à quelques kilomètres en milieu urbain, idéal pour le rabattement vers les réseaux de transports en commun aussi bien qu'en complément de fin de parcours."

Devant l'intérêt de cette initiative, la Municipalité avait décidé de s'associer à cet événement, dans le cadre de la Saison Écologique serrissienne, d'autant plus que cette manifestation concorde pleinement avec des actions de l'agenda 21 communal.

Éco Gestes

Les bons gestes s'appliquent dès la rentrée!



Petits et grands, tout le monde peut être écocitoyen. Grâce à ses gestes et ses actions, chacun peut œuvrer en faveur du développement durable. Voici quelques propositions pour de bonnes habitudes dès la rentrée :

Le trajet jusqu'à l'école, souvent de courte distance, peut par exemple être effectué via un transport "doux" : à pied, à vélo, en trottinette... De nombreuses alternatives existent moins polluantes et plus économiques !

Les fournitures scolaires (cartables, stylos, feutres, gommes...) existent aussi en version écologique ; un peu plus onéreuses, elles sont beaucoup plus bénéfiques pour l'environnement.

Depuis quelques années, **des entreprises proposent de recycler des déchets considérés comme non recyclables par les filières classiques**. C'est le cas par exemple des stylos, correcteurs et surligneurs usagés. Des entreprises leur offrent une seconde vie, les transformant en aires de jeux, arrosoirs ou autres objets du quotidien.

Des collectes peuvent être organisées dans votre entreprise ou dans l'école de vos enfants. En échange, certaines entreprises de recyclage feront un don à l'association ou l'école de votre choix (0,02 euro versé pour chaque fourniture collectée ; 500 stylos correspondent à un don de 10 euros). Pas si mal pour des outils qui finissent généralement à la poubelle !

Les parents peuvent apprendre à leurs enfants les bons gestes. L'école, elle aussi peut s'impliquer dans l'apprentissage des règles du développement durable. À Serris, de nombreuses actions pédagogiques sont proposées par les professeurs et les animateurs des centres de loisirs pour sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement.

En effet, prendre des bonnes habitudes, c'est plus facile quand on est petit !

35

Déchetterie de Bailly-Romainvilliers

Rappel des horaires d'hiver:

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 28 au 28 février) :

- Lundi : 10 h 00-12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Mardi : 10 h 00-12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Mercredi : 10 h 00-12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Jeudi : 10 h 00-12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Vendredi : 10 h 00-12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Samedi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
- Dimanche : 10 h 00 - 13 h 00.



Rappel : les déchetteries sont fermées le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Déchetterie de Bailly-Romainvilliers - lieu dit la mare houleuse

Tél. : 01 60 24 75 70 site internet : www.smitom-nord77.fr

Sécurité routière et aménagements

Les villes ont toutes des équipements sécuritaires qui font désormais partie intégrante du paysage. Coussins berlinois, radars, chicane, autant de dispositifs mis en place par la municipalité pour assurer au maximum la sécurité de tous les usagers de nos routes et de nos rues.

En juillet dernier, des coussins berlinois (ralentisseurs de type dos-d'âne) ont été installés boulevard Robert Thiboust afin d'améliorer la sécurité au croisement de la rue de Saria et du Boulevard Robert Thiboust. L'implantation de ces dispositifs complète de nombreux équipements déjà mis en place sur la commune pour assurer la sécurité des usagers. Le problème de la vitesse en agglomération peut être un réel danger. Lors de la réfection de voies (la rue Émile Cloud par exemple) des études de sécurité sont systématiquement réalisées afin d'assurer au mieux la sécurité de tous les usagers. Malgré une étude attentive des voies en amont, la Municipalité doit procéder certaines fois à l'installation de nouveaux dispositifs de sécurité. C'est ainsi que des coussins berlinois ont ainsi été installés, dans un très bref délai, sur le boulevard Robert Thiboust.

Mais la ville ne peut pas être seule garante de la sécurité des usagers. Toutes les études, toutes les sanctions et tous les dispositifs mis en place pour assurer au maximum la sécurité routière sur la commune ne seront jamais suffisants face au comportement des usagers de la route ; une seule règle pour assurer une meilleure sécurité routière : la prudence, le civisme et le respect du code de la route par tous, que vous soyez automobilistes, motards, cyclistes ou piétons !

Les coussins berlinois

Un coussin berlinois est un dispositif destiné à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée. Pour cela, il doit être suffisamment étroit, afin de permettre aux cyclistes de passer sur les côtés et aux autobus de passer au dessus sans le toucher avec leurs roues, mais suffisamment large pour que les voitures soient contraintes à faire passer une roue dessus.

On les appelle "berlinois" car ils ont été expérimentés pour

la première fois à Berlin, ville qui a classé près de 70 % de ses voies en zone 30.



Intersections surélevées

Mises en place dans des zones de croisement, comme à l'intersection de la rue Émile Cloud et de la rue du clos d'Orange, les intersections surélevées forcent l'automobiliste à ralentir fortement pour pouvoir passer sans abîmer son véhicule. Ils permettent notamment un passage piéton plus sécurisé du fait du ralentissement des véhicules.



Rétrécissement de chaussée

Des rétrécissements de chaussée sont également utilisés pour réduire la vitesse. À l'aide de bacs à fleurs, la voie est rétrécie ce qui induit un ralentissement du véhicule. Ces rétrécissements utilisés principalement dans le bourg ont alors une double fonction: sécuritaire mais aussi paysagère.



Barrières sur les trottoirs

Des barrières sont souvent installées sur les trottoirs. Elles ont également plusieurs fonctions : elles empêchent le stationnement des véhicules sur les trottoirs et orientent les piétons qui souhaitent traverser vers des passages moins dangereux. À la demande des habitants rue du Pressoir, des barrières ont ainsi été installées devant les sorties d'immeuble pour protéger les enfants notamment. Ces derniers avaient pris l'habitude de sortir en courant de leur bâtiment et étaient en danger en raison de la présence à proximité de la route et des voitures. Ces barrières mises en place freinent donc la vitesse des piétons et les protègent.

Les radars pédagogiques

Des radars pédagogiques ont été mis en place cours du Danube, en amont du lycée Émilie du Châtelet et sur le boulevard du Champ du Moulin, 2 voies où la prise de vitesse peut être excessive. Le fonctionnement de ces appareils est simple. Lorsque vous arrivez à sa hauteur, un écran affiche votre vitesse. Selon la couleur affichée (rouge ou verte), vous savez si vous respectez la vitesse autorisée ou non. Les informations de ces radars ont pour but de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse réelle et de leur faire prendre conscience des risques qu'ils prennent et font prendre en ne respectant pas le code de la route.



Police Municipale et points écoles

La Police Municipale est présente aux points écoles les plus sensibles afin d'assurer la sécurité des Serrissiens lors des entrées et des sorties d'écoles. Elle est ainsi présente sur la Méridienne, pour permettre la traversée de cette voie importante aux jeunes élèves se rendant au collège Madeleine Renaud ou au groupe scolaire Jules Verne. La Police Municipale assure également le point école au groupe scolaire Henri Matisse. À Jean de La Fontaine et Robert Doisneau, ces points écoles sont assurés par des vacataires placés sous l'autorité de la Police Municipale. La Police Municipale a également réalisé des opérations de prévention comme le contrôle des vélos du collège ou la participation au challenge routier du Val d'Europe

Pour plus de sécurité sur la pénétrante ouest !

La voie départementale "Avenue Louise Weiss" relie l'A4 à la Méridienne, en face du centre commercial Val d'Europe. Cette voie également appelée techniquement "Pénétrante Ouest" est particulièrement accidentogène, du fait notamment du passage de 4 voies de circulation séparées par un terre-plein à 2 voies de circulation non séparées. En effet, cela a notamment été constaté dans de nombreux rapports de la Police Nationale et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).



Consciente de cette situation préoccupante, la commune avait une première fois interpellé le Président du Conseil Général de Seine et Marne, Monsieur Vincent Eblé, en juillet 2010 afin qu'un aménagement plus sécuritaire soit mis en place rapidement sur cette voie départementale.

Dans un premier temps le département a doublé la signalisation existante et mis en place des "barrettes sonores" dans l'axe de la chaussée. Ces aménagements se sont révélés insuffisants puisque des accidents graves, notamment par choc frontal, ont malheureusement encore eu lieu cet été.

Devant l'insuffisance des mesures de sécurité prises, le Conseil municipal de Serris a voté une motion à l'unanimité, le 26 septembre dernier. Cette dernière a pour objectif d'alerter à nouveau Monsieur le Président du Conseil Général sur la dangerosité de l'Avenue Louise Weiss et d'attirer son attention sur l'urgence de mettre en place une séparation centrale afin d'améliorer la sécurité de tous.

37

Nouveaux commerces et services



Anicet FABRIANO

Maire Adjoint
Délégué
à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique



BOOGIE SHOP - société de services techniques et commerciaux

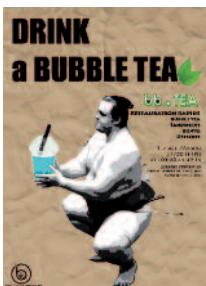
formation, éclairage public, diagnostic PMR, marchés forains, courtage de travaux, apport d'affaires, événementiel

Contact: M. Henri Perez

3 allée des Longuioles - 77700 Serris

Port: 06 31 04 20 42

site internet: www.boogieshp.com



BB TEA - Drink a bubble tea

Restauration rapide, bubble tea, sandwichs, bento, desserts

5, place d'Ariane - 77700 Serris

<http://www.bbtea.fr/>

Horaires: - du lundi au vendredi de 11 h 30 à 19 h 00
- le samedi de 11 h 30 à 20 h 00



INSTITUT LY'RIS - Institut de beauté

Soins visage, soins corps, épilations, manucure, U.V., cellu M6

LY Alexandra

3 place d'ariane - 77700 Serris tel: 01 60 42 43 52

E-Mail: contact@institut-lyris.com site internet: www.institut-lyris.com

Horaires: - du lundi au vendredi: 9 h 00-20 h 00
- le samedi: 9 h 00-16 h 00



NAELEY FASHION

L'originalité en bijoux fantaisie, articles de mode et soin d'exception : la Fish pédicure.

5 avenue de Saria - 77700 Serris

Tél.: 09 53 51 26 12

Coaching - www.coaching-web.fr



À travers le coaching, nous vous accompagnons de manière personnalisée dans tous vos souhaits d'évolution et dans vos projets personnels et professionnels. Véritable soutien, nous vous aidons à aller de l'avant en exprimant tout votre potentiel et en passant à l'action pour atteindre vos objectifs et toute confiance et en toute sérénité.

Contact: Émilie Le Boulaire

Tél.: 06 62 24 15 28 / courriel: emilieleboulaire@gmail.com

39

ALT Décor - Décoration d'intérieur et peinture



- Conseil en décoration d'intérieur
- Réalisation de travaux de peinture traditionnelle ou de peinture en décor
- Coordination de travaux tout corps d'état

10 Bis Rue de la Garenne - 77700 Serris / Tel: 01 64 63 84 48

courriel: nathalie.vetese@altdecor.fr / site internet: www.altdecor.fr

Le siège de la Médecine du travail s'implante à Serris

Le Service de Médecine et Santé au Travail (SIMT) s'occupe de la prévention des atteintes à la santé des travailleurs (accidents du travail, maladies professionnelles). Appelé service de santé au travail depuis l'article 193 du 17 janvier 2002 et la loi de modernisation sociale, ce service concerne la santé physique et mentale des employés d'une entreprise.

Le siège de la médecine du travail sur le secteur du Val d'Europe va s'implanter dans le Forum 2, au parc d'entreprises Paris – Val d'Europe. Ce bâtiment de 1800 m² sera dédié au bien-être des salariés sur le territoire, mais aussi de tout le secteur. Le rez-de-chaussée accueillera un espace de consultations et des salles de réunions tandis que l'étage sera réservé aux salariés du SIMT.

La décision première du SIMT était de construire son siège social dans un bâtiment spécialement construit pour l'occasion. Cette première idée a été abandonnée mais devant la très forte volonté de s'implanter à Serris, le SIMT a décidé de s'installer dans les nouveaux locaux du Forum 2. Ces locaux seront modifiés pour pouvoir accueillir vers juin 2012, le siège de la Médecine du travail qui se trouve pour l'instant à Meaux.



Le siège de la Grande Récré bientôt à Serris

Le groupe Ludendo – La Grande Récré, spécialisé dans l'univers des jeux et jouets, va implanter à l'horizon 2012 son siège opérationnel dans le parc d'entreprises du Business Village de Val d'Europe, à Serris.

Ludendo a une longue histoire avec Serris. En 2006 déjà, le groupe Ludendo avait implanté le "Ludendo Village" nouveau concept global de commerces dédiés aux enfants et organisés autour de la Grande Récré, au cœur du centre commercial Val d'Europe. Ce site pilote est considéré comme un laboratoire permettant de tester de nouveaux concepts.

Avec l'implantation de son siège dans la ZAC du Prieuré de Serris, le groupe Ludendo souhaite créer un ensemble dynamique et chaleureux pour les équipes du groupe, dans lequel une école de formation interne prendra aussi place. Le siège opérationnel sera implanté sur un site paysager de 2,5 hectares, mêlant espaces bâtis et espaces verts. C'est près de 7000 m² de bureaux qui seront construits dans un premier temps. À terme la zone devrait totaliser près de 20 000 m² en plus de showrooms professionnels et du centre de formation européen du groupe. Cet ensemble évoluera dans l'avenir pour s'adapter aux futurs besoins du groupe Ludendo.



40

**Anicet FABRIANO**

Maire Adjoint
Délégué
à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique

Le quartier du lac regroupe le secteur de la ville qui se trouve au nord du cours du Danube.

Débuté avec la construction de l'Hôtel de Ville, ce quartier se développe activement et va continuer à évoluer dans les prochaines années en accueillant de nombreux logements ainsi que des équipements publics.

Le quartier du lac est dénommé ainsi du fait de la réalisation entre 2009 et 2010 d'un lac aux abords du centre de secours de Chessy. Ce bassin d'eau pluviale (le N° 5) a été aménagé pour être un lieu de promenade très agréable. Encore peu connu, ce site mérite le détour du fait de la qualité de ces aménagements. Ce quartier dont le développement a débuté en 2008 continuera son évolution dans les prochaines années avant que l'est de la commune ne se développe à son tour, avec notamment un écoquartier.

Des équipements

Situé dans le prolongement de la Place de Toscane, le quartier du lac accueille l'Hôtel de Ville de Serris, mais aussi de nombreux autres équipements publics tels que le lycée Émilie du Châtelet et le gymnase Olympes de Gouge qui a ouvert ses portes cette année. Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que plus récemment le siège régional d'Immobilière Résidence Urbaine de France ("les 3 F") se sont également implantés dans ce quartier.



De nouveaux équipements prendront place dans ce secteur avec un terrain multisport en accès libre, le club pré-ados, une maison de quartier et la très attendue salle des fêtes. Tous ces équipements seront construits aux environs du gymnase Olympe de Gouges par le SAN du Val d'Europe.

Des commerces et services

De nombreux commerces et services se sont déjà installés dans ce secteur. Si vous cherchez une profession médicale, la rue des Celtes répondra à vos attentes avec 2 cabinets de kinésithérapeutes, 1 psychologue et 2 dentistes. Un peu plus loin, cours du Danube, vous trouverez également 1 podologue, 1 ostéopathe et un cabinet d'infirmier. Le cours de l'Elbe accueille une agence immobilière, une banque et une brasserie; prochainement une auto-école s'installera également dans cette rue. La ville de Serris souhaite favoriser la création d'un local commercial dans le prochain programme Expansiel afin qu'une boulangerie puisse s'y implanter.

Des logements

470 logements composent actuellement le quartier du lac, dont 145 logements en résidence jeunes, et 30 logements locatifs sauriaux livrés en 2011, toujours selon la volonté de diversité sociale développée par la ville ; Serris est en effet respectueuse de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui impose 20 % de logements sociaux aux communes.

192 logements auront été livrés à la fin de l'année 2011 dans ce secteur. Ce quartier accueillera ensuite une résidence de tourisme de 200 logements en 2012. En 2013, 135 habitations en accession devraient être livrées dont 29 en accession aidée afin de permettre un parcours résidentiel sur la commune.

41

À la fin de son développement, le quartier du lac deviendra un secteur important de notre commune avec près de 2000 habitants et de nombreux équipements, des activités de service et des commerces de proximité.

Taille des arbres

Cet été les services de la ville de Serris ont procédé à la taille des arbres du boulevard du Champ du Moulin.



CAPCOMART : une nouvelle association Serrissienne

CAPCOMART, nouvelle association fraîchement créée sur le sol serrissien vous propose divers ateliers :

- **Histoire de l'art en français**: pour les élèves du collège au lycée (Suivant le programme de l'Éducation Nationale)
- **Histoire de l'art en anglais**: pour les élèves désirant suivre un cursus international
- **Initiation à l'histoire de l'art**: pour adultes
- **Cours d'anglais ou d'espagnol**: De la 6^e à la terminale en cours collectif.
- **Cours de philosophie**: pour les élèves en terminale ou pour les adultes souhaitant une initiation à la philosophie

Modules d'anglais pour adultes :

- Anglais "débloquez l'oral" ou "anglais de survie en entreprise" ou "anglais débutant": cours individuel ou collectif.

Séjours linguistiques en immersion :

- En Angleterre (février et avril 2012)
- Aux États-Unis (juillet 2012)

Les inscriptions 2011-2012 sont ouvertes

Visitez notre site : www.capcomart.fr

Contactez-nous au 06 09 15 51 19 ou capcomart@hotmail.fr

CapCOM@RT Val d'Europe
Association de la Culture, des langues et des voyages

Agenda de Serris

FERME DES COMMUNES

Jusqu'au 30 décembre 2011

Exposition de photos de Valérie Paire

L'exposition est ouverte les jours de billetterie et de spectacle - Entrée libre

Samedi 5 novembre 2011, 21h00

Les fourberies de Scapin

Théâtre de marionnettes

Vendredi 18 novembre 2011, 20h30

Edvard Munch, l'oeil moderne

Conférence culturelle - Entrée libre

Dimanche 20 novembre 2011, 16h00

Filopat & Patafil

Jeune public - ciné concert

Vendredi 9 décembre 2011, 21h00

Par le Boudu

Solo clownesque... Que pour les adultes!

Samedi 14 janvier 2012, 21h00

Hitch

Théâtre

INFO MUNICIPALE

Lundis 7 novembre et 12 décembre, 20h30

Conseils Municipaux

Mercredi 16 novembre 2011

Ramassages des Ordures extra-ménagères

ANIMATIONS

Samedi 22 octobre, 14h00

Loto Grand-coeur

L'association Loto Grand Cœur de Serris organise un loto au bénéfice d'enfants cancéreux.

De nombreux lots à gagner.

Renseignements: Loto Grand Cœur au 0698129673

SPORT

Samedi 22 octobre, 14h00

Concours de pétanque en doublette tournante

Ouvert à tous sans licence : amateurs, enfants, joueurs occasionnels.

Organisé par Serris-pétanque. Renseignements auprès de M. SALLES, Tél. : 06 60 36 40 55

Mardi 1^{er} novembre, 20h00

L'ATTS reçoit Miramas AS

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre.

Dimanche 20 novembre, 8h15

Randonnée à Jouarre - 10 ou 20 kms

Rendez-vous à 8 h 15 sur le parking de la boulangerie de Serris Bourg.

Organisée par les randonnées Serrissiennes.

Renseignements au 01 60 43 18 72.

Dimanche 11 décembre, 8h15

Randonnée à Amilis - 12 ou 18 kms

Rendez-vous à 8 h 15 sur le parking de la boulangerie de Serris Bourg.

Organisée par les randonnées Serrissiennes.

Renseignements au 01 60 43 18 72.